



INFOCAPSULE MISE À JOUR PÉRIODIQUEMENT

Nouveau coronavirus découvert en 2019 à Wuhan, en Chine (COVID-19)

Énoncé de la question

Le 31 décembre 2019, les autorités sanitaires municipales de Wuhan, dans la province du Hubei, située dans le centre de la Chine, ont publié une déclaration faisant état d'une éclosion de pneumonie d'origine inconnue. La Chine a déterminé qu'un nouveau coronavirus désigné COVID-19 était responsable de cas de pneumonie liés à l'éclosion à Wuhan.

En date du 20 février 2020, à 13 h (HNE), le Laboratoire national de microbiologie (LNM) avait analysé les échantillons de 452 personnes et avait confirmé, jusqu'à présent, huit (8) cas positifs : trois (3) en Ontario et cinq (5) en Colombie-Britannique.

La présente infocapsule et les questions et réponses qui suivent ont été préparées à l'intention des hauts responsables et des relations avec les médias pour répondre aux demandes de renseignements.

Principaux messages

- La santé et la sécurité de la population canadienne sont notre priorité absolue.
- L'Agence de la santé publique du Canada suit de près l'évolution de la situation en ce qui concerne un nouveau coronavirus (COVID-19).
- Huit (8) cas de COVID-19 ont été confirmés au Canada depuis le 25 janvier 2020.
- Le risque de propagation du virus au Canada reste faible pour le moment.
- De multiples systèmes sont en place au Canada pour nous préparer à l'entrée de maladies infectieuses graves sur notre territoire, pour les détecter et pour intervenir afin de prévenir la propagation du nouveau coronavirus.
- L'Agence de la santé publique du Canada et l'administratrice en chef de la santé publique sont en étroite communication avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires internationaux ainsi qu'avec leurs homologues des provinces et des territoires.
- Un comité consultatif spécial des médecins hygiénistes en chef du Canada a été mis sur pied pour faire face au COVID-19. Ce comité se concentrera sur la coordination des mesures fédérales, provinciales et territoriales de préparation et d'intervention dans l'ensemble du secteur de la santé au Canada.
- La situation est en constante évolution et nous communiquerons à la population tout fait nouveau à son sujet.
- Pour obtenir les renseignements les plus à jour, consultez le site canada.ca/le-coronavirus ou composez le nouveau numéro sans frais (1-833-784-4397) pour obtenir des réponses à vos questions au sujet du nouveau coronavirus 2019.



Risque au Canada

- Le risque que le virus se propage au Canada reste faible pour le moment.
- La confirmation des cas de COVID-19 ne change rien aux activités d'intervention en santé publique qui sont menées actuellement, car tous les protocoles et mesures nécessaires sont déjà activés et en place.
- Les données probantes actuelles indiquent que la maladie se propage de personne à personne lorsqu'il y a un contact étroit entre des sujets.
- Il n'y a aucun vol direct entre le Canada et la ville de Wuhan, et peu de voyageurs arrivent par vol indirect depuis cet endroit. La Chine a également pris des mesures extraordinaires : elle soumet notamment les voyageurs à un contrôle de sortie et elle a supprimé tous les vols et les transports en provenance de Wuhan et de certaines autres villes touchées.
- Nous sommes dotés de multiples systèmes pour nous préparer à l'entrée de maladies infectieuses graves sur notre territoire, pour les détecter et pour intervenir afin d'en prévenir la propagation. Nous avons confiance en notre capacité de prévenir rapidement toute propagation supplémentaire du COVID-19 au Canada.
- Le risque pour la santé publique est continuellement réévalué à mesure que de nouveaux renseignements sont connus.
- Nous tiendrons la population canadienne informée de l'évolution de la situation.

Analyses des cas faisant l'objet d'enquête

- La santé et la sécurité de la population canadienne sont notre priorité absolue.
- Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg effectue des tests diagnostiques pour dépister le nouveau coronavirus.
- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux afin de veiller à ce que le diagnostic des personnes faisant l'objet d'une analyse pour le nouveau coronavirus soit confirmé ou exclu par des tests de laboratoire.
- Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique peuvent maintenant effectuer des tests pour détecter le nouveau coronavirus avec un très haut degré de précision. Leurs résultats sont ensuite soumis à des tests supplémentaires au LNM, car il s'agit d'un virus qui était auparavant inconnu et qu'il est de bonne pratique de réaliser des tests supplémentaires pour confirmer les résultats de laboratoire initiaux.



- Les cas décelés grâce aux tests effectués par les provinces et les territoires sont traités, du point de vue de la santé publique et de la prévention des infections, de la même manière que les cas confirmés par le LNM.
- L'Agence de la santé publique du Canada entretient des relations étroites avec ses homologues provinciaux et territoriaux.
- Nous tiendrons la population canadienne informée de l'évolution de la situation.

Tests médicaux

- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que le diagnostic des personnes faisant l'objet d'une analyse pour le COVID-19 soit confirmé ou exclu au moyen de tests de laboratoire.
- Les provinces et les territoires utilisent l'approche de dépistage mise au point et validée par le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada.
- En outre, afin de confirmer tous les résultats de laboratoire présumés, les résultats de laboratoire provinciaux font l'objet d'essais d'assurance de la qualité menés au LNM.

Mesures prises aux frontières

- La protection de la santé et de la sécurité de la population canadienne est notre priorité absolue.
- Au Canada, certaines mesures standard sont prises à la frontière pour réduire au minimum le risque d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au pays.
- En réponse au nouveau coronavirus, l'ASPC a collaboré avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de mettre en place d'autres mesures de dépistage dans tous les aéroports internationaux pour faciliter l'identification des voyageurs de retour au Canada susceptibles d'être malades et d'informer les voyageurs sur la méthode à suivre s'ils tombent malades.
- De nouveaux messages en anglais, en français et en chinois simplifié sont diffusés dans les zones d'arrivée des aéroports pour rappeler aux passagers s'étant rendus dans la province du Hubei d'informer un agent des services frontaliers s'ils présentent des symptômes semblables à ceux de la grippe.
- Une question préliminaire à laquelle les passagers doivent répondre a été ajoutée aux bornes électroniques. Ces derniers doivent indiquer s'ils se sont rendus dans la province du Hubei, en Chine. Si tel est le cas, ils devront alors répondre à des questions de contrôle sanitaire. La question préliminaire est offerte en 15 langues différentes.



- Un dépliant est remis aux voyageurs qui ne présentent pas de symptômes de la maladie afin de leur fournir de l'information qu'ils peuvent utiliser pour communiquer avec leur autorité de santé publique locale ou leur professionnel de la santé s'ils tombent malades après leur retour.
- Les personnes malades seront dirigées vers un hôpital pour subir des examens.
- L'Agence de la santé publique du Canada a augmenté ses effectifs d'agents de santé publique dans les principaux aéroports pour qu'ils se joignent à l'équipe d'agents des services frontaliers, aussi désignés comme des agents de contrôle selon la *Loi sur la mise en quarantaine*. Ces agents viennent prêter main-forte aux agents des Services frontaliers du Canada et aux agents de quarantaine qui effectuent le contrôle des passagers et fournissent des renseignements aux voyageurs.
- Les vérifications aux points d'entrée ne permettent pas à elles seules de garantir que ce nouveau virus ne sera pas importé, mais elles sont un outil important de protection de la santé publique pendant les périodes d'incertitude et font partie d'une stratégie d'intervention à plusieurs niveaux du gouvernement.
- Nous savons aussi que la Chine a pris des mesures extraordinaires : elle soumet notamment les voyageurs à un contrôle de sortie et elle a supprimé tous les vols et les transports en provenance de Wuhan et de certaines autres villes touchées.

Rapatriement des Canadiens qui sont en Chine

[Contenu dans une trousse distincte, sera ajouté au présent document à une date ultérieure]

Quarantaine japonaise - navire de croisière

- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) reconnaît la difficulté de la situation des Canadiens placés en quarantaine à bord du navire de croisière. L'ASPC surveille la situation de près.
- Nous savons que les autorités japonaises ont amorcé le processus de transport, sur une base volontaire, des passagers vulnérables vers un établissement terrestre, jusqu'à la fin de la période de quarantaine.
- L'administratrice en chef de la santé publique du Canada a envoyé une lettre aux passagers canadiens pour les informer et leur donner des conseils qui leur permettront de prendre une décision éclairée quant à savoir s'ils doivent débarquer ou rester à bord du navire de croisière et de rester en santé pendant la quarantaine, qu'ils se trouvent ou non à bord du navire de croisière.

Si l'on insiste :



- Cette lettre fournit aux passagers canadiens qui séjournent à bord du navire de croisière des conseils sur les mesures à prendre alors qu'ils sont placés en quarantaine afin de réduire au minimum leur risque d'infection.
- On conseille notamment aux passagers canadiens de rester dans leur cabine et de limiter les contacts avec d'autres passagers. Dans la mesure du possible, on demande également aux Canadiens de conserver une distance d'au moins deux mètres des autres personnes.
- L'ASPC continuera de communiquer des renseignements aux Canadiens à bord du navire de croisière à mesure qu'ils seront disponibles.

Préparation et intervention au Canada

- Le Canada dispose de plusieurs systèmes déjà activés et en place pour se préparer au nouveau coronavirus, le détecter, y réagir et prévenir sa propagation. En voici quelques-uns.
 - L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a activé le Centre des opérations du portefeuille de la santé (COPS) pour assurer une planification et une coordination efficaces des efforts d'intervention de l'Agence, en collaboration avec des partenaires internationaux et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.
 - Sécurité publique Canada a activé le Centre des opérations du gouvernement du Canada pour coordonner les activités entre les ministères et organismes fédéraux.
 - L'ASPC, par l'intermédiaire de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, est en étroite communication avec les médecins hygiénistes en chef des provinces et des territoires pour échanger de l'information, coordonner les efforts en matière d'intervention et de vigilance avertie au fur et à mesure que la situation évolue.
 - Un comité consultatif spécial formé de médecins hygiénistes en chef du Canada et de hauts fonctionnaires de la santé publique a été mis sur pied pour se concentrer sur les activités de coordination de la préparation et des interventions fédérales, provinciales et territoriales dans l'ensemble des systèmes de santé du Canada.
 - Des procédures de dépistage de routine des voyageurs sont en place à tous les points d'entrée du Canada, et d'autres mesures de contrôle aux frontières ont été mises en place dans tous les aéroports internationaux pour aider à cerner les voyageurs revenant au Canada qui pourraient être malades, ainsi que pour sensibiliser les voyageurs à ce qu'ils devraient faire en cas de maladie.
- De plus, le gouvernement du Canada demeure constamment en état de préparation pour les urgences de santé publique, en prenant des précautions pour atténuer le risque d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au pays. Ces mesures de précaution comprennent, entre autres :
 - une infrastructure complète de surveillance pour assurer une détection rapide des phénomènes émergents et des maladies infectieuses, notamment les maladies respiratoires;



- des précautions de routine en matière de prévention et de contrôle des infections dans tous les hôpitaux canadiens;
- des laboratoires de santé publique bien équipés pour détecter rapidement les maladies infectieuses graves.

Déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS et signification pour le Canada

- Le directeur général de l'OMS a accepté un certain nombre de recommandations faites par le Comité d'urgence et exhorte tous les pays à agir ensemble et à faire preuve de solidarité pour aider les pays dont le système de santé est plus fragile et pour accélérer la recherche qui mènera à la mise au point de médicaments et de vaccins.
- A également été reconnue la nécessité que tous les pays travaillent ensemble pour combattre la désinformation : les faits doivent l'emporter sur la peur, la science doit l'emporter sur les rumeurs et la solidarité, sur la stigmatisation.
- Le gouvernement du Canada est d'accord avec les recommandations formulées par l'OMS visant à maîtriser l'éclosion.
- Les autorités, les professionnels de la santé de première ligne et la population générale de toutes les régions touchées de la Chine ont pris des mesures exceptionnelles pour maîtriser et contrôler la propagation du nouveau coronavirus.
- Bien que l'éclosion soit maintenant considérée comme étant une urgence de santé publique de portée internationale, le risque de propagation au Canada demeure faible.
- Le Canada est déjà dans une bonne position. Nous avons commencé à nous préparer, de concert avec les provinces et les territoires, dès que nous avons entendu parler des premiers cas survenus en Chine.
- Même avant que l'OMS ne déclare l'urgence, le Canada disposait de plusieurs systèmes de prévention et de contrôle des maladies afin de détecter ce nouveau virus, le contenir et en prévenir la propagation.
- La détection et la prise en charge par le Canada des cas de nouveau coronavirus en Ontario et en Colombie-Britannique montrent que les systèmes de prévention et de contrôle des maladies en place partout au pays fonctionnent comme il se doit.
- La protection de la santé et de la sécurité de la population canadienne est notre priorité absolue. L'Agence de la santé publique du Canada continue de surveiller l'évolution de la situation.

[Pour savoir si le Canada déclarera l'état d'urgence comme les États-Unis l'ont fait, voir section des questions et des réponses]

Conseils aux voyageurs



- Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'éviter :
 - tout voyage non essentiel en Chine;
 - tout voyage dans la province du Hubei, y compris dans les villes de Wuhan.
- L'Agence de la santé publique du Canada publie des conseils de santé aux voyageurs pour informer les Canadiens qu'il pourrait y avoir un risque accru ou inattendu pour la santé dans un pays ou une région à l'extérieur du Canada. Les conseils de santé aux voyageurs fournissent également des renseignements sur les précautions à prendre pour réduire les risques de maladie ou de blessure.
- L'Agence de la santé publique du Canada a diffusé des conseils de santé aux voyageurs (<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements/pneumonie-china>) pour recommander aux voyageurs d'éviter tout voyage non essentiel en Chine.
- Dans les Conseils de santé aux voyageurs, l'Agence recommande ce qui suit aux personnes qui voyagent.
 - Évitez les endroits où le risque est élevé, comme les fermes, les marchés d'animaux vivants et les endroits faisant l'abattage d'animaux.
 - Évitez tout contact direct avec les animaux (vivants ou morts).
 - Évitez tout contact avec des surfaces contaminées par des excréments ou des sécrétions d'animaux.
 - Évitez toute consommation de produits d'origine animale crus ou peu cuits.
 - Évitez les foules ou les lieux très fréquentés.
 - Évitez tout contact avec des personnes malades, surtout si elles ont de la fièvre, si elles toussent ou ont de la difficulté à respirer.
 - Tenez-vous au fait de la situation dans le pays de destination et respectez les conseils de santé publique fournis par les autorités locales; dans certaines régions, il pourrait être difficile d'avoir accès à des soins.

On rappelle également aux voyageurs de prendre les précautions habituelles pour protéger leur santé, notamment de se laver les mains souvent, d'éviter d'entrer en contact avec des personnes malades et d'observer les règles d'hygiène lorsqu'ils toussent ou éternuent. Les Canadiens qui tombent malades à leur retour au pays devraient toujours dire à leurs professionnels de la santé où ils ont voyagé.

Auto-isolement

- La santé et la sécurité de tous les Canadiens, que ce soit de ceux qui viennent de la zone touchée en Chine que de ceux qui se trouvent au Canada, constituent notre priorité absolue.
- Il s'agit d'une période critique où des efforts à l'échelle mondiale sont déployés pour circonscrire l'écllosion du virus en Chine et pour prévenir sa propagation.
- Par souci de prudence, nous continuerons de modifier nos conseils aux voyageurs en fonction des plus récentes informations scientifiques étant donné que la recherche et la collecte de données sur le nouveau coronavirus se poursuivent.



- Les voyageurs qui arrivent au Canada de la province du Hubei courent toujours un risque accru d'infection par le nouveau coronavirus.
- Si vous avez voyagé dans la province du Hubei au cours des 14 derniers jours, limitez vos contacts avec d'autres personnes pendant les 14 jours après avoir quitté Hubei — cela signifie l'isolement; restez à la maison. **De plus, communiquez avec l'autorité locale de santé publique de votre province ou territoire dans les 24 heures suivant votre arrivée au Canada.**
- **Il est conseillé à tous les voyageurs de la Chine continentale de se surveiller pour l'apparition de symptômes et de communiquer avec l'autorité locale de santé publique de leur province ou territoire s'ils se sentent malades.**
- Nous avons pris connaissance des données préliminaires indiquant que le nouveau coronavirus peut provoquer divers symptômes allant de bénins à graves. Il se peut que des personnes ne reconnaissent pas de l'apparition des symptômes parce que ceux-ci s'apparenteraient à ceux d'un rhume ou d'une grippe.
- Vous pouvez aider à limiter toute propagation potentielle en limitant votre contact avec d'autres personnes pendant 14 jours.
- Pour limiter vos contacts avec d'autres personnes, vous pouvez :
 - rester à la maison;
 - éviter les personnes atteintes d'une maladie chronique, les personnes dont le système immunitaire est affaibli et les personnes âgées;
 - ne pas accueillir des visiteurs chez vous;
 - ne pas aller à des rencontres sociales, au travail, à l'école, dans une garderie, dans un établissement de soins de santé ou dans une résidence pour personnes âgées;
 - utiliser le moins possible le transport en commun;
 - vous laver les mains fréquemment avec de l'eau chaude et du savon pendant au moins 20 secondes;
 - vous couvrir la bouche et le nez avec le bras quand vous toussiez ou éternuez.
- Si vous, ou quelqu'un que vous connaissez êtes touchés par la fièvre, la toux ou éprouvez de la difficulté à respirer dans les 14 jours qui suivent votre visite dans la province du Hubei, il importe d'appeler à l'avance un professionnel de la santé et de lui faire part de vos symptômes et de vos antécédents de voyage.

Déploiements au Japon

- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) mobilise trois experts qui offriront un soutien à Affaires mondiales Canada afin de venir en aide aux Canadiens placés en quarantaine au Japon, qu'ils soient à bord du navire de croisière Diamond Princess ou hospitalisés dans un établissement de quarantaine terrestre ainsi qu'aux Canadiens qui sont actuellement à l'hôpital et suivent un traitement.



- Il s'agit notamment d'un conseiller médical principal possédant un vaste savoir-faire en matière de santé publique et de gestion des urgences qui :
 - collaborera avec les autorités locales et d'autres équipes internationales venant en aide aux Canadiens à bord du navire de croisière;
 - supervisera les mesures de quarantaine mises en œuvre si les passagers canadiens quittent le navire pour être transférés dans des établissements de quarantaine terrestres;
 - servira de liaison afin de communiquer des renseignements à jour sur les cas canadiens actuellement hospitalisés au Japon.
- L'ASPC envoie également un spécialiste de la gestion des urgences en santé publique qui viendra en aide aux Canadiens placés en quarantaine ainsi qu'un épidémiologiste qui analysera les données afin d'éclairer la prise de décisions en matière de santé publique.

MS Westerdam - navire de croisière

- Assurer la santé et la sécurité des Canadiens – tant à l'étranger qu'au Canada – est notre priorité absolue.
- Des fonctionnaires canadiens sont en communication avec les citoyens canadiens qui étaient à bord du *MS Westerdam* et ils leur ont offert de l'aide consulaire.
- Les passagers canadiens à bord du *MS Westerdam* ont été identifiés et ils feront l'objet d'un examen de dépistage à leur arrivée à un point d'entrée au Canada.
- Par souci de prudence, les passagers identifiés comme ayant été à bord du *MS Westerdam* seront soumis à des examens approfondis et recevront de l'information sur le virus à leur arrivée au Canada. Ces passagers seront invités à s'isoler pendant 14 jours et à se rapporter aux autorités locales de santé publique dans les 24 heures suivant leur retour pour faire l'objet d'un examen de dépistage des symptômes du COVID-19.
- Ces passagers se feront aussi demander de remplir un formulaire d'information concernant leur localisation au Canada afin que les autorités locales de santé publique puissent les joindre pour faire un suivi.
- Certains voyageurs sont rentrés au pays avant la mise en place de ces mesures. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et l'Agence des services frontaliers du Canada travaillent ensemble pour déterminer les personnes qui seront contactées par des représentants de l'ASPC.



- Nous avons mis en place plusieurs systèmes pour nous préparer à l'entrée au Canada de maladies infectieuses graves comme le COVID-19, pour les détecter et pour prévenir leur propagation.
- On rappelle également aux voyageurs de prendre les précautions habituelles pour protéger leur santé, notamment de se laver les mains souvent, d'éviter d'entrer en contact avec des personnes malades et d'observer les règles d'hygiène lorsqu'ils toussent ou éternuent.
- Les Canadiens qui tombent malades à leur retour au pays devraient toujours dire à leurs professionnels de la santé où ils ont voyagé.



Questions et réponses

Table des matières

URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE	15
<i>Q1. Le Canada déclarera-t-il une urgence de santé publique liée à la nouvelle éclosion de coronavirus comme l'ont fait les États-Unis?</i>	15
<i>Q2. Le Canada collabore-t-il avec les États-Unis?</i>	16
TESTS ET CONFIRMATION DES CAS	17
<i>Q3. Pourquoi le troisième cas ontarien de nouveau coronavirus n'a-t-il pas été signalé comme étant un cas « présumé positif » avant d'être envoyé au LNM?</i>	17
<i>Q4. Est-ce que toutes les provinces et tous les territoires sont en mesure d'effectuer des tests de dépistage du nouveau coronavirus?</i>	17
<i>Q5. Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de l'exactitude des tests de laboratoire effectués au Canada lorsqu'il s'agit de détecter le nouveau coronavirus?</i>	18
<i>Q6. Pourquoi le Laboratoire national de microbiologie (LNM) effectue-t-il des analyses supplémentaires et combien de temps faudra-t-il pour qu'il soit en mesure de confirmer les résultats de ses examens?</i>	18
<i>Q7. Quelles provinces et quels territoires ont la capacité de procéder à leur propre dépistage du COVID-19?</i>	18
<i>Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) travaille en collaboration étroite avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour confirmer ou écarter les cas de COVID-19 sous surveillance au moyen d'analyses menées en laboratoire. Grâce à cette collaboration, de nombreux laboratoires de santé publique des provinces et des territoires ont maintenant accès à un test très précis de dépistage du nouveau coronavirus. Les résultats sont envoyés au LNM, qui effectue d'autres analyses pour confirmer les constatations initiales des laboratoires. Jusqu'à présent, seuls des cas survenus en Colombie-Britannique et en Ontario ont été confirmés, ce qui montre la capacité de ces provinces de détecter le nouveau coronavirus au moyen de ce test.</i>	18
<i>Q8. Comment la Chine a-t-elle modifié ses critères de signalement des cas de COVID-19?</i>	19
<i>Q9. Le Canada va-t-il modifier ses critères?</i>	19
<i>Q10. Y a-t-il des cas de nouveau coronavirus qui ne sont pas signalés au Canada?</i>	20
<i>L'augmentation du nombre de cas en Chine n'influe pas sur l'intervention du Canada en matière de santé publique, car l'ensemble des protocoles et des mesures nécessaires sont déjà en place.</i>	20
INTERVENTION DU LNM CONTRE L'ÉCLOSION	20
<i>Q11. Comment le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) intervient-il contre l'éclosion actuelle d'infections à COVID-19? D'autres ressources ont-elles été nécessaires pour gérer la charge de travail supplémentaire?</i>	20



RÔLE DU RMISP EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE	21
<i>Q12. Pendant les éclosions attribuables à un virus, quelles données sont recueillies par le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP) et sont utilisées pour des alertes et dans quelles langues les données sont-elles diffusées ?</i>	21
<i>Q13. Quand les premières données sur l'éclosion du coronavirus ont-elles été collectées et à partir de quelle source ?</i>	21
<i>Q14. Quand le RMISP a-t-il diffusé une alerte au sujet de l'éclosion du coronavirus et à qui l'a-t-il envoyée ?</i>	22
<i>Q15. En quoi le choix des données ou l'analyse des données du RMISP diffère-t-il (elle) des approches préconisées par ProMED, HealthMap et les fournisseurs commerciaux, tels que Blue Dot ?</i>	22
TRANSMISSION DU VIRUS	23
<i>Q16. Le nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) peut-il être transmis même lorsqu'une personne ne présente aucun symptôme?</i>	23
<i>Q17. Les Canadiens risquent-ils de contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils touchent une surface qui pourrait être contaminée?</i>	23
<i>Q18. Une personne peut-elle contracter une infection au nouveau coronavirus en touchant des surfaces à des aéroports, comme les écrans de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui peuvent avoir été touchés par des personnes malades ou porteuses du coronavirus?</i>	24
<i>Q19. Les bornes à écran tactile et autres surfaces des zones communes des aéroports sont-elles fréquemment nettoyées et désinfectées?</i>	24
<i>Q20. Les Canadiens peuvent-ils contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils reçoivent un paquet ou des produits provenant de la Chine?</i>	25
<i>Q21. Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de la propagation du coronavirus par l'entremise des produits alimentaires importés au Canada à partir de la Chine?</i>	25
<i>Q22. Quels sont les derniers renseignements sur la possibilité de transmission du nouveau coronavirus (2019-nCoV) par les aliments ou par l'eau?</i>	25
AVIS AUX PASSAGERS ET RECHERCHE DES CONTACTS	26
<i>Q23. Les passagers qui se trouvaient sur le même vol que les patients dont à COVID-19 a été confirmée ont-ils été avisés?</i>	26
<i>Q24. Chaque voyageur des vols en question devrait-il consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé pour passer un test de dépistage du virus au cas où il aurait été infecté?</i>	26
MESURES DE CONTRÔLE ET MESURES FRONTALIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	27
<i>Q25. Selon certains rapports, aucune mesure de contrôle n'était en place à l'aéroport de Toronto au moment où le premier cas identifié est entré au Canada. Pouvez-vous confirmer si des mesures étaient en place au moment de son arrivée?</i>	27
<i>Q26. Des mesures de contrôle supplémentaires ont-elles été mises en place dans tous les aéroports?</i>	27



<i>Depuis le 9 février 2020, des mesures de contrôle renforcées sont mises en œuvre dans tous les aéroports internationaux du Canada. Cette procédure a été mise en place afin de garantir le contrôle de tous les voyageurs ayant récemment séjourné dans la province du Hubei et arrivant d'autres destinations internationales par des vols de correspondance.</i>	27
<i>Q27. Le Canada fermera-t-il ses frontières ou commencera-t-il à interdire les vols en provenance de la Chine?</i>	28
<i>Q28. À quoi peuvent s'attendre les voyageurs qui arrivent aux aéroports ayant mis en place des mesures de contrôle supplémentaires?</i>	28
<i>Q29. Combien d'agents de quarantaine sont en service aux aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal?</i>	29
<i>Q30. Pourquoi les mesures de contrôle aux frontières et de contrôle sanitaire au Canada mettent-elles l'accent sur les voyageurs à destination ou en provenance de la province du Hubei et non de la Chine en entier?</i>	30
<i>Q31. Pourquoi l'avis de santé publique canadien dit-il d'éviter tout voyage non essentiel en Chine (et plus uniquement dans la province du Hubei), alors que l'OMS ne recommande pas l'imposition de restrictions de voyage ou de commerce?</i>	30
<i>Q32. Qu'en est-il des gens qui arrivent au Canada en passant par d'autres aéroports? Qu'en est-il des postes frontaliers terrestres?</i>	31
<i>Q33. Les transporteurs aériens ont-ils un rôle à jouer dans la prévention de la propagation des maladies infectieuses?</i>	31
<i>MS WESTERDAM – NAVIRE DE CROISIÈRE</i>	31
<i>Q34. Qu'en est-il des Canadiens qui étaient à bord du navire de croisière et qui n'ont pas encore quitté le Cambodge? Les personnes qui n'ont pas encore monté à bord d'un avion à destination du Canada seront-elles autorisées à voyager?</i>	31
<i>Q35. Où et quand la personne ayant été déclarée positive au COVID-19 aurait-elle pu être exposée?</i>	31
<i>Q36. Pourquoi les passagers à bord du Westerdam ont-ils été autorisés à débarquer du navire et à poursuivre leur voyage?</i>	32
<i>Q37. Des mesures sont-elles prises pour déterminer si des passagers à bord du Westerdam auraient pu être en contact avec la personne qui a été déclarée positive au COVID-19, ou la personne soupçonnée d'en être atteinte?</i>	32
<i>Il est difficile de déterminer quels passagers auraient pu être en contact direct avec la personne dont le test de dépistage au COVID-19 s'est avéré positif.</i>	32
<i>Q38. Les Canadiens devraient-ils éviter tout voyage sur des navires de croisière?</i>	32
DÉSINFORMATION ET GESTION DES RUMEURS	33
<i>Q39. Que fait-on pour contrer la désinformation qui circule sur les réseaux sociaux?</i>	33
<i>Q40. Où les Canadiens peuvent-ils trouver les renseignements les plus récents sur ce coronavirus?</i>	34



PRÉVENTION, SYMPTÔMES ET TRAITEMENT	34
<i>Q41. Comment puis-je me protéger contre ce virus?</i>	34
<i>Q42. Comment les personnes infectées sont-elles traitées?</i>	35
<i>Q43. Recommandez-vous aux voyageurs de porter un masque lors de leur visite en Chine ou dans les villes du pays qui sont mises en quarantaine, comme Wuhan?</i>	35
<i>Q44. Au Canada, les membres de la population devraient-ils porter un masque pour se protéger contre ce virus?</i>	36
<i>Q45. L'OMS a déclaré une pénurie mondiale d'équipement de protection individuelle, y compris de masques. Le Canada a-t-il envoyé un tel équipement en Chine? Le Canada en possède-t-il suffisamment pour en fournir à la population canadienne? [remarque : expédition dirigée par Affaires mondiales Canada – une partie du contenu a été fournie par l'ASPC]</i>	37
<i>Q47. Qu'est-ce qu'un coronavirus?</i>	37
<i>Q48. On rapporte que ce nouveau virus ressemble au SRAS. Est-ce vrai? Si c'est bien le cas, quelles sont les similitudes?</i>	37
VACCIN	38
<i>Q49. Existe-t-il un vaccin qui protège les humains contre les coronavirus? Si aucun vaccin n'est approuvé actuellement, y en a-t-il qui sont en cours de mise au point ou de mise à l'essai?</i>	38
<i>Q50. Combien de temps faudra-t-il pour mettre au point un vaccin?</i>	38
SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS	39
<i>Q51. Que fait Santé Canada pour s'assurer que les employés fédéraux prennent les précautions appropriées?</i>	39
AUTO-ISOLEMENT	40
<i>Q52. Pourquoi demande-t-on aux voyageurs en provenance de la province du Hubei de limiter leurs contacts avec les autres personnes pendant 14 jours après leur arrivée au Canada?</i>	40
<i>Q53. Pourquoi les voyageurs arrivant dans les aéroports ne sont-ils pas mis en quarantaine comme les Canadiens rapatriés au moyen du vol spécial?</i>	40
<i>Q54. Comment peut-on être certain que les voyageurs réduiront leurs contacts avec les autres personnes? Comment effectuera-t-on un suivi auprès des gens pour s'assurer qu'ils suivent ces instructions?</i>	40
<i>Q55. Qu'en est-il des personnes qui sont récemment venues de la province du Hubei au Canada et qui n'ont pas reçu ces conseils?</i>	40
<i>Q56. Qu'en est-il des voyageurs qui arrivent au Canada, mais qui n'habitent pas ici? De quelle façon limiteront-ils leurs contacts avec les autres?</i>	41
<i>Q57. Qu'en est-il des voyageurs d'affaires? Devraient-ils envisager de limiter leurs contacts avec les autres?</i>	41



Q58. Pourquoi ne pas simplement interdire les voyages en provenance de la Chine? Est-ce que ce ne serait pas plus simple? 41

Q59. Combien de voyageurs recevront le conseil de limiter leurs contacts avec les autres personnes à leur arrivée? 41

MESURES DE DÉSINFECTION ET D'ASSAINISSEMENT POUR LES COMPAGNIES AÉRIENNES 41

Q60. Des directives ont-elles été données pour la décontamination des avions ayant transporté des passagers de Wuhan au Canada (vols antérieurs) ou des personnes qui présentaient des symptômes du virus pendant le vol? 42

CONFINEMENT EN PRÉVISION DE PANDÉMIE 42

Q61. Quand et comment le Canada passera-t-il de la stratégie de confinement mondiale appliquée actuellement à une approche de préparation et d'intervention en cas de pandémie? 42

VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES CANADIENS RAPATRIÉS DEPUIS WUHAN

[Content is in the repatriation ML & QAs. Will be added to this package at a later date]

URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE

Q1. Le Canada déclarera-t-il une urgence de santé publique liée à la nouvelle éclosion de coronavirus comme l'ont fait les États-Unis?

Non, en se fondant sur les données scientifiques et autres accessibles à l'heure actuelle, le Canada ne déclarera pas une urgence de santé publique pour ce virus. Nous ne pouvons pas avancer d'hypothèses sur le processus décisionnel des États-Unis qui a mené à de nouvelles restrictions visant les voyageurs.

Même si le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que cette éclosion constituait une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), le risque de propagation au Canada demeure faible. Le gouvernement du Canada a suivi les recommandations temporaires de l'OMS en vertu du *Règlement sanitaire international*. Nous continuons de travailler avec la communauté internationale et les provinces et territoires pour harmoniser nos pratiques sur les recommandations relatives à une USPPI.

La plupart des cas du nouveau coronavirus sont survenus dans les régions touchées de la Chine. En date du 20 février 2020, il n'y avait que huit (8) cas détectés au Canada. De plus, les voyages en provenance de la Chine ont diminué en raison des mesures de contrôle des sorties aux frontières imposées par le gouvernement chinois dans ses efforts pour contenir l'éclosion. Ainsi, et en l'absence de propagation active du nouveau coronavirus au Canada, le risque demeure faible.

Bien que certaines compétences aient en place une loi qui leur permet de déclarer une urgence de santé publique afin d'avoir accès à des pouvoirs et à des autorités supplémentaires, comme un nouveau financement, des restrictions de voyage et une prise de décision simplifiée, au



Canada, une loi n'est pas requise au niveau fédéral pour accéder à des pouvoirs supplémentaires de ce genre.

Le Canada dispose de plusieurs systèmes déjà activés et en place pour se préparer au nouveau coronavirus, le détecter, y réagir et prévenir sa propagation. En voici quelques-uns.

- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a activé le Centre des opérations du portefeuille de la santé (COPS) pour assurer une planification et une coordination efficaces des efforts d'intervention de l'Agence, en collaboration avec des partenaires internationaux et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Sécurité publique Canada a activé le Centre des opérations du gouvernement du Canada pour coordonner les activités entre les ministères et organismes fédéraux.
- L'ASPC, par l'intermédiaire de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, est en étroite communication avec les médecins hygiénistes en chef des provinces et des territoires pour échanger de l'information, coordonner les efforts en matière d'intervention et de vigilance avertie au fur et à mesure que la situation évolue.
- Un comité consultatif spécial formé de médecins hygiénistes en chef du Canada et de hauts fonctionnaires de la santé publique a été mis sur pied pour se concentrer sur les activités de coordination de la préparation et des interventions fédérales, provinciales et territoriales dans l'ensemble des systèmes de santé du Canada.
- Des procédures de dépistage de routine des voyageurs sont en place à tous les points d'entrée du Canada, et des mesures frontalières supplémentaires ont été mises en place dans tous les aéroports internationaux pour aider à cerner les voyageurs revenant au Canada qui pourraient être malades, ainsi que pour sensibiliser les voyageurs à ce qu'ils devraient faire en cas de maladie.

De plus, le gouvernement du Canada demeure constamment en état de préparation pour les urgences de santé publique, en prenant des précautions pour atténuer le risque d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au pays. Ces mesures de précaution comprennent, entre autres :

- une infrastructure complète de surveillance pour assurer une détection rapide des phénomènes émergents et des maladies infectieuses, notamment les maladies respiratoires;
- des précautions de routine en matière de prévention et de contrôle des infections dans tous les hôpitaux canadiens;
- des laboratoires de santé publique bien équipés pour détecter rapidement les maladies infectieuses graves.

Q2. Le Canada collabore-t-il avec les États-Unis?

Nous sommes en contact avec nos partenaires des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis et nous évaluons constamment l'évolution de la situation.



Nos systèmes de santé publique et de soins de santé sont en état d'alerte et ils repéreront et prendront en charge les cas éventuels. Nous sommes prêts à nous occuper de tout cas d'infection au virus qui pourrait survenir au Canada.

TESTS ET CONFIRMATION DES CAS

Q3. Pourquoi le troisième cas ontarien de nouveau coronavirus n'a-t-il pas été signalé comme étant un cas « présumé positif » avant d'être envoyé au LNM?

Le vendredi 31 janvier, l'Ontario a confirmé le troisième cas de nouveau coronavirus dans la province. I

L'Ontario a mis en place des tests de diagnostic qui ont permis de détecter les deux premiers cas de nouveau coronavirus.

Pour ce qui est du troisième cas, l'Ontario n'a pas détecté le nouveau coronavirus lors des tests initiaux de son échantillon. C'est lors des nouveaux tests et analyses réalisés par le LNM et grâce aux tests supplémentaires effectués en Ontario que l'échantillon a été confirmé positif.

En ce qui concerne les personnes qui font l'objet de tests au Canada pour le nouveau coronavirus, les échantillons sont envoyés directement au LNM par les laboratoires de santé publique provinciaux ou territoriaux. Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique ont également mis au point des tests en collaboration avec le LNM, car les laboratoires travaillent de concert pour s'assurer qu'il existe une capacité de test d'un bout à l'autre du Canada. Dans les cas où les résultats des tests provinciaux et ceux du LNM sont accessibles, ces résultats sont interprétés conjointement pour confirmer ou exclure les cas du nouveau coronavirus.

Il s'agit d'un autre exemple du système de santé publique du Canada à l'œuvre, où le Canada dispose d'un laboratoire de référence comme le LNM pour effectuer d'autres tests et garantir l'exactitude des résultats des tests de laboratoire, à mesure qu'ils évoluent et continuent de s'améliorer en réaction à l'éclosion du nouveau coronavirus.

Q4. Est-ce que toutes les provinces et tous les territoires sont en mesure d'effectuer des tests de dépistage du nouveau coronavirus?

Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique ont mis en œuvre des tests pour le nouveau coronavirus en collaboration avec le LNM. Les laboratoires travaillent de concert pour s'assurer qu'il existe une capacité de test pour ce nouveau coronavirus d'un bout à l'autre du Canada.

Le LNM fournit à toutes les provinces et à tous les territoires des services de référence en laboratoire. Ces services de dépistage fournissent diverses formes de soutien aux laboratoires provinciaux et territoriaux dans l'ensemble du Canada, y compris des tests de confirmation, des



tests d'assurance de la qualité et une analyse approfondie des échantillons difficiles à diagnostiquer.

Q5. Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de l'exactitude des tests de laboratoire effectués au Canada lorsqu'il s'agit de détecter le nouveau coronavirus?

Les Canadiens peuvent avoir confiance dans les méthodes et les capacités du Laboratoire national de microbiologie du Canada.

Le LNM est reconnu à l'échelle mondiale pour son excellence scientifique.

Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique peuvent maintenant effectuer des tests pour détecter le nouveau coronavirus avec un très haut degré de précision. Leurs résultats sont ensuite soumis à des tests supplémentaires au LNM, car il s'agit d'un virus qui était auparavant inconnu et il est de bonne pratique de réaliser des tests supplémentaires pour confirmer les résultats de laboratoire initiaux.

Q6. Pourquoi le Laboratoire national de microbiologie (LNM) effectue-t-il des analyses supplémentaires et combien de temps faudra-t-il pour qu'il soit en mesure de confirmer les résultats de ses examens?

Le LNM collabore étroitement avec les laboratoires provinciaux et territoriaux de santé publique et veille à ce que les personnes soupçonnées d'être infectées par le COVID-19 voient leur cas confirmé ou infirmé par des analyses en laboratoire.

Les laboratoires provinciaux et territoriaux peuvent mener des essais avec une très grande précision, mais leurs résultats doivent faire l'objet d'analyses supplémentaires, parce que nous avons là un virus jusque-là inconnu et qu'il est de règle de recourir à des analyses complémentaires à des fins de confirmation. Les analyses de confirmation des cas de COVID-19 sont confiées au LNM de Winnipeg.

Ce laboratoire utilise diverses méthodes pour confirmer les cas.

Les résultats de suivi du LNM devraient être disponibles dans les 24 heures suivant la réception des échantillons par le Laboratoire.

Q7. Quelles provinces et quels territoires ont la capacité de procéder à leur propre dépistage du COVID-19?

Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) travaille en collaboration étroite avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour confirmer ou écarter les cas de COVID-19 sous surveillance au moyen d'analyses menées en laboratoire. Grâce à cette collaboration, de nombreux laboratoires de santé publique des provinces et des territoires ont maintenant accès à un test très précis de dépistage du nouveau coronavirus. Les résultats sont envoyés au LNM, qui effectue d'autres analyses pour confirmer les constatations initiales des



laboratoires. Jusqu'à présent, seuls des cas survenus en Colombie-Britannique et en Ontario ont été confirmés, ce qui montre la capacité de ces provinces de détecter le nouveau coronavirus au moyen de ce test.

Pour ce qui est des personnes sous surveillance au Canada à cause du nouveau coronavirus, les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux envoient directement des échantillons au LNM. Le LNM procède à d'autres analyses parce qu'il s'agit d'un virus qui était auparavant inconnu et qu'il est de bonne pratique de réaliser des tests supplémentaires pour confirmer les résultats de laboratoire initiaux. Dans les cas où l'on dispose des résultats d'analyses de laboratoires provinciaux ou territoriaux et du LNM, ces résultats sont interprétés ensemble pour confirmer ou écarter tout cas d'infection au nouveau coronavirus.

Q8. Comment la Chine a-t-elle modifié ses critères de signalement des cas de COVID-19?

- La Chine a uniquement modifié la façon de diagnostiquer et de déclarer les cas seulement dans la province de Hubei. Cette modification s'applique non seulement aux cas recensés à l'heure actuelle, mais aussi à ceux recensés depuis le début de l'écllosion.
- En plus de la définition des cas qui comprend les symptômes cliniques et la confirmation en laboratoire, la province de Hubei inclut maintenant les cas cliniques n'ayant pas été confirmés en laboratoire. Un cas clinique présente des symptômes (c.-à-d. fièvre, toux et difficulté respiratoire) et des données probantes confirmant une infection pulmonaire appuyée sur des tomodensitogrammes qui permettent de révéler des infections pulmonaires.
- D'autres régions de la Chine continuent d'exiger un test de laboratoire positif pour confirmer les cas. Il en va de même pour les cas devant être confirmés ailleurs dans le monde.

Q9. Le Canada va-t-il modifier ses critères?

L'OMS continue de recommander que des régions de la Chine situées hors de la province de Hubei et les autres régions du monde exigent que les cas soient confirmés en laboratoire.

L'Agence de la santé publique du Canada est convaincue de l'efficacité de l'approche actuelle adoptée pour déceler les cas de maladie causés par le nouveau coronavirus.

Actuellement, au Canada, un cas confirmé concerne une personne dont la maladie a été confirmée par des tests de laboratoire. Ces tests sont demandés lorsqu'une personne présente des symptômes connus (c.-à-d. fièvre, toux, difficulté respiratoire) et dans les 14 jours précédant la maladie cette personne :

- a voyagé dans une région touchée;
- a été en contact étroit avec un cas;
- a été en contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui s'est rendue dans la région touchée dans les 14 jours précédant sa maladie.



Les professionnels de la santé peuvent aussi, à leur discrétion, demander un test s'ils soupçonnent un cas de COVID-19, et ce, même si les critères ne sont pas remplis.

Q10. Y a-t-il des cas de nouveau coronavirus qui ne sont pas signalés au Canada?

L'augmentation du nombre de cas en Chine n'influe pas sur l'intervention du Canada en matière de santé publique, car l'ensemble des protocoles et des mesures nécessaires sont déjà en place.

Nous disposons de nombreux systèmes déjà activés et mis en place afin de nous préparer au nouveau coronavirus, de le déceler, d'y réagir et de prévenir sa propagation. Nous avons confiance en notre capacité de déceler rapidement de COVID-19 et de prévenir sa propagation au Canada.

INTERVENTION DU LNM CONTRE L'ÉCLOSION

Q11. Comment le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) intervient-il contre l'écllosion actuelle d'infections à COVID-19? D'autres ressources ont-elles été nécessaires pour gérer la charge de travail supplémentaire?

L'intervention du Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) contre l'écllosion actuelle à COVID-19 (nouveau coronavirus) est un effort de l'ensemble de la collectivité, auquel contribuent directement plus de 75 employés à l'heure actuelle. La quasi-totalité du personnel du LNM est formé en intervention en cas d'urgence, et tous les employés peuvent apporter des contributions de leurs divers domaines d'expertise.

La Section des virus respiratoires et grippaux dirige les efforts diagnostiques en laboratoire, y compris la conception et la mise en œuvre des approches de dépistage. L'équipe reçoit le soutien direct de la Division de la technologie scientifique et des services principaux (qui dirige le séquençage génétique) et du secrétariat du Réseau des laboratoires de santé publique du Canada (qui dirige la collaboration avec les provinces et les territoires). Des scientifiques du LNM possédant une vaste expertise scientifique de la virologie et de l'intervention contre les pathogènes émergents sont maintenant en train d'élaborer des plans de recherche pour caractériser le virus, mettre au point des modèles animaux et mener des études en collaboration sur la recherche et la mise au point de vaccins. Des scientifiques fournissent aussi de l'expertise en synthèse de connaissances et en modélisation des maladies.

De plus, le Centre des opérations d'urgence (COU) du LNM a été activé. Le COU réunit des experts de l'ensemble des disciplines et des secteurs du LNM, notamment administration, logistique, communication, informatique, intervention en cas d'urgence et bureau opérationnel.

Des scientifiques du LNM se trouvent aussi sur place à la Base des Forces canadiennes Trenton pour dépister toute personne présentant des symptômes parmi les passagers du vol nolisé en provenance de Wuhan, en Chine.

Le LNM est incroyablement fier de sa contribution à l'intervention contre l'écllosion.



RÔLE DU RMISP EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE

Q12. Pendant les éclosions attribuables à un virus, quelles données sont recueillies par le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP) et sont utilisées pour des alertes et dans quelles langues les données sont-elles diffusées ?

Le RMISP de l'Agence de la santé publique du Canada est un système d'alerte rapide et de connaissance de la situation concernant les menaces éventuelles d'ordre chimique, biologique, radiologique et nucléaire à l'échelle mondiale—y compris les éclosions de maladies infectieuses.

Parmi les utilisateurs du RMISP, on compte les organisations non gouvernementales, ainsi que les autorités gouvernementales à l'échelle mondiale qui assurent une surveillance en santé publique. Le RMISP est un contributeur important aux sources ouvertes de renseignement sur les éclosions (Epidemic Intelligence from Open Sources, en anglais seulement) de l'Organisation mondiale de la Santé.

Chaque jour, environ 7 000 articles sont entrés dans le système du RMISP. L'application Web dans le système du RMISP analyse et acquiert continuellement de nouvelles sources d'information à l'échelle mondiale, et ce, dans neuf (9) langues (arabe, persan, anglais, français, portugais, russe, espagnol et chinois simplifié et traditionnel).

Le principal fournisseur de données du RMISP est Factiva, une base de données sur l'actualité mondiale et une plateforme de recherche qui contient près de 33 000 sources, notamment des fils de presse, des journaux et des revues spécialisées. Le RMISP recherche en profondeur des fils RSS particuliers de publications pertinentes et de comptes Twitter.

De plus, les analystes du RMISP ont programmé des alertes Google spécifiques et surveillent d'autres applications de regroupement, telles que ProMED et HealthMap, afin d'accroître la diversité de ce qui se trouve dans le RMISP.

Les analystes du RMISP ont des listes exhaustives des sites Web et des comptes de médias sociaux de sources gouvernementales officielles, de forums d'experts en médecine et d'autres sources pertinentes qu'ils surveillent au quotidien. Une fois les données entrées dans le système du RMISP, elles sont traitées, validées et évaluées.

Q13. Quand les premières données sur l'éclosion du coronavirus ont-elles été collectées et à partir de quelle source ?

Le 31 décembre 2019, à 5 h 16 (HNE), un article intitulé « China probes mystery pneumonia outbreak amid SARS fears » a été publié par l'Agence France Presse et téléchargé dans le système du RMISP à 5 h 42 (HNE).



Q14. Quand le RMISP a-t-il diffusé une alerte au sujet de l'écllosion du coronavirus et à qui l'a-t-il envoyée ?

Les analystes du RMISP effectuant leur examen quotidien ont reconnu l'importance possible de cet enjeu et l'ont mis en évidence dans le rapport quotidien du RMISP, qui a été distribué le même jour à 7 h 50 (HNE) auprès des praticiens de la santé publique du Canada aux échelons fédéral, provincial et territorial. Le rapport comprenait le résumé suivant :

Événements internationaux d'intérêt

Chine —La Chine s'interroge sur la mystérieuse écloision de pneumonie alors que certains craignent le retour du SRAS (Média)

Les autorités font enquête sur l'écllosion d'une pneumonie virale en Chine continentale, alors que des hypothèses en ligne suggèrent qu'il s'agit d'un événement possiblement lié au SRAS, le virus de la grippe qui, il y a 10 ans, a causé la mort de centaines de personnes. Selon une déclaration de la commission de la santé de la ville de Wuhan, dans la province de Hubei, vingt-sept (27) cas de pneumonie virale d'origine inconnue ont été signalés. L'état de sept (7) patients était critique.

Q15. En quoi le choix des données ou l'analyse des données du RMISP diffère-t-il (elle) des approches préconisées par ProMED, HealthMap et les fournisseurs commerciaux, tels que Blue Dot ?

Le RMISP comporte deux composantes essentielles :

- Une équipe professionnelle multidisciplinaire d'analystes scientifiques qui examine de l'information dans neuf (9) langues et qui réalise des évaluations rapides du risque afin de détecter les menaces à la santé publique ;
- Un outil de gestion de l'information qui utilise l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel pour faciliter le travail des analystes.

Le RMISP exige que les utilisateurs admissibles s'inscrivent gratuitement, notamment les organisations non gouvernementales, ainsi que les autorités gouvernementales qui assurent une surveillance de la santé publique.

ProMED utilise de l'information fournie par des « rapporteurs » bénévoles et des abonnés et grâce à des recherches effectuées par le personnel sur Internet, divers sites Web officiels et non officiels, et dans les médias. Des modérateurs évaluent ces rapports afin d'en déterminer la vraisemblance, les modifient au besoin et ajoutent souvent des commentaires ou du contexte avant de les afficher. ProMED est l'une des nombreuses sources de données du RMISP.

Le contenu de HealthMap est regroupé à partir d'information disponible gratuitement (y compris ProMED) et est traité automatiquement par des algorithmes d'apprentissage machine. Contrairement au RMISP, l'information publiée n'est soumise à aucune évaluation humaine, ce qui pourrait influencer sur le rendement du système.



BlueDot est une entreprise privée à laquelle vous devez vous inscrire (abonnement payant) pour accéder aux données. L'application regroupe de l'information de sources officielles et de médias de masse, y compris l'OMS et ProMED-mail.

Une grande part de ce travail est complémentaire et les organisations comptent sur un large éventail d'intrants pour cerner les menaces éventuelles et sonner l'alerte rapidement.

TRANSMISSION DU VIRUS

Q16. Le nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) peut-il être transmis même lorsqu'une personne ne présente aucun symptôme?

Des études sont en cours afin de répondre à cette question.

Bien que les experts soient d'avis que la propagation du virus par une personne asymptomatique (qui ne présente aucun symptôme) est possible, nous croyons également que cela est rare.

Ce dont nous sommes certains, c'est que le virus se transmet le plus souvent par un contact étroit avec une personne infectée qui présente des symptômes (cas symptomatiques).

Selon les données les plus récentes, les cas symptomatiques sont le principal facteur de l'éclosion de COVID-19.

Par conséquent, la priorité pour contenir le nouveau coronavirus est de prévenir l'exposition par contact direct et étroit.

Le moyen le plus efficace de limiter ce type de propagation est d'adopter de bonnes mesures d'hygiène dans les communautés (lavage des mains, hygiène respiratoire et rester chez soi si l'on est malade) et des mesures de prévention et de contrôle des infections rigoureuses dans les établissements de santé, notamment les hôpitaux.

Voici quelques conseils pour rester en santé et prévenir la propagation d'infections :

- se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains;
- éviter les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- tousser ou éternuer dans le creux du bras et non dans les mains;
- rester à la maison lorsqu'on est malade pour éviter d'infecter d'autres personnes.

Q17. Les Canadiens risquent-ils de contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils touchent une surface qui pourrait être contaminée?

En général, les coronavirus ont une faible capacité de survie sur les surfaces et se propagent généralement par des gouttelettes respiratoires projetées lors d'une toux ou d'un éternuement.



Dans le cas du nouveau coronavirus, les chercheurs poursuivent activement leurs recherches afin d'en apprendre plus sur le mode de transmission du virus.

En attendant, la meilleure façon de prévenir les maladies respiratoires et autres est :

- d'éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains;
- d'utiliser systématiquement de bonnes mesures d'hygiène des mains, ce qui comprend un lavage fréquent des mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, ou l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place;
- de pratiquer une bonne étiquette respiratoire, par exemple se couvrir la bouche et le nez avec le bras ou la manche au moment de tousser ou d'éternuer, jeter les mouchoirs utilisés dès que possible et se laver immédiatement les mains après avoir toussé ou éternué avec un savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place;
- de nettoyer et de désinfecter fréquemment les surfaces que les gens touchent couramment, telles que les toilettes, les tables de chevet, les poignées de porte, les téléphones et les télécommandes de télévision avec des nettoyants ménagers ordinaires ou de l'eau de Javel diluée (une partie d'eau de Javel pour neuf parties d'eau).

Q18. Une personne peut-elle contracter une infection au nouveau coronavirus en touchant des surfaces à des aéroports, comme les écrans de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui peuvent avoir été touchés par des personnes malades ou porteuses du coronavirus?

En général, les coronavirus ont une faible capacité de survie sur les surfaces et se propagent généralement par des gouttelettes respiratoires projetées lors d'une toux ou d'un éternuement.

La meilleure façon de prévenir la maladie après avoir touché une surface commune qui pourrait être contaminée par un virus est d'éviter de se toucher les yeux, la bouche ou le nez jusqu'à ce qu'on puisse se laver les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool s'il n'y a pas d'eau et de savon sur place.

Q19. Les bornes à écran tactile et autres surfaces des zones communes des aéroports sont-elles fréquemment nettoyées et désinfectées?

Le nettoyage des bornes à écran tactile et des autres zones communes se fait régulièrement tout au long de la journée. La meilleure façon de prévenir la maladie après avoir touché une surface commune qui pourrait être contaminée par un virus est d'éviter de se toucher les yeux, la bouche ou le nez jusqu'à ce qu'on puisse se laver les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool s'il n'y a pas d'eau et de savon sur place. La responsabilité de l'entretien et du nettoyage des zones communes et des bornes relève des autorités aéroportuaires individuelles.

Plusieurs fois par jour, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) utilise une solution de nettoyage spécialisée pour désinfecter les zones de contrôle des voyageurs, comme le hall des douanes de l'ASFC et les salles d'évaluation de l'Agence de la santé publique du Canada.



Q20. Les Canadiens peuvent-ils contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils reçoivent un paquet ou des produits provenant de la Chine?

Il n'existe aucun risque avéré d'entrée des coronavirus au Canada par l'entremise de paquets ou de colis provenant des régions touchées de la Chine.

Malgré de nombreux facteurs encore inconnus au sujet du nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) et de la façon dont il se propage, nous pouvons utiliser les renseignements que nous possédons sur deux autres coronavirus (SRAS et MERS) pour nous guider.

En raison de la faible capacité de survie de ces coronavirus sur les surfaces, le risque de transmission par l'entremise de produits ou de paquets envoyés sur une période de plusieurs jours ou semaines à température ambiante est très faible.

Des études sur le coronavirus du SRAS indiquent que le virus ne survivait pas sur les surfaces sèches, comme le papier. En règle générale, on considère que les coronavirus se propagent par gouttelettes respiratoires.

À l'heure actuelle, aucune donnée probante ne démontre que le COVID-19 peut être transmis par l'entremise de biens importés.

Aucun cas à COVID-19 associé à des biens importés de la Chine n'a été déclaré au Canada.

Q21. Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de la propagation du coronavirus par l'entremise des produits alimentaires importés au Canada à partir de la Chine?

Tous les aliments vendus au Canada, qu'il s'agisse de produits canadiens ou importés, doivent se conformer aux lois fédérales.

Seuls certains produits de viande sont autorisés à être importés au Canada à partir de la Chine, soit des produits de viande cuits provenant d'établissements qui ont été vérifiés et approuvés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

En règle générale, les consommateurs devraient appliquer des techniques de manipulation sécuritaire des aliments et éviter de consommer des produits d'origine animale crus ou n'ayant pas été assez cuits. La viande, le lait et les organes animaux crus devraient être manipulés avec soin pour éviter toute contamination croisée avec les aliments non cuits.

Si l'ACIA est avisé de tout risque potentiel lié à la salubrité des aliments touchant les Canadiens, elle prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire canadien.

Q22. Quels sont les derniers renseignements sur la possibilité de transmission du nouveau coronavirus (2019-nCoV) par les aliments ou par l'eau?

- À l'heure actuelle, rien n'indique que le nouveau coronavirus de 2019 se propage par les aliments ou par l'eau.



- Les données actuelles suggèrent que le nouveau coronavirus de 2019 est le plus souvent transmis par une personne infectée par :
 - a. les gouttelettes respiratoires générées lorsqu'elle tousse ou éternue;
 - b. les contacts personnels étroits, comme se toucher ou se serrer la main;
 - c. le fait de toucher une surface portant le virus, puis de se toucher la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.
- Les coronavirus font partie d'une vaste famille de virus, dont certains causent des maladies chez les humains, tandis que circulent parmi les animaux, notamment les chameaux, les chats et les chauves-souris.
- Le nouveau coronavirus de 2019 n'est pas reconnu comme un virus pathogène d'origine alimentaire.

AVIS AUX PASSAGERS ET RECHERCHE DES CONTACTS

Q23. Les passagers qui se trouvaient sur le même vol que les patients dont à COVID-19 a été confirmée ont-ils été avisés?

L'Agence de la santé publique du Canada appuie les autorités de santé publique locales pour le suivi auprès des personnes susceptibles d'avoir été exposées pendant le vol.

Pour le moment, nous considérons que les passagers qui étaient assis dans un rayon de deux mètres du cas ainsi que l'équipage ayant desservi celui-ci sont susceptibles d'avoir été exposés.

Dans le cadre du suivi, nous communiquons à ces personnes de l'information sur l'autosurveillance des symptômes et sur les mesures qu'elles doivent prendre si elles commencent à ressentir des symptômes.

Ces renseignements sont également disponibles sur le site Canada.ca/coronavirus. Un nouveau numéro de téléphone sans frais (1-833-784-4397) a été établi pour répondre aux questions des Canadiens au sujet du nouveau coronavirus de 2019. Le service est offert de 7 h à minuit.

Nous continuons à exhorter tous les voyageurs qui sont passés des régions touchées de Chine au Canada depuis l'éclosion signalée de COVID-19 à communiquer immédiatement avec les professionnels de la santé s'ils présentent des symptômes liés à ce virus.

Assurez-vous d'informer les services de santé de tout voyage récent avant d'entrer en contact avec les professionnels de la santé, de sorte que les protocoles appropriés puissent être adoptés comme précaution.

Q24. Chaque voyageur des vols en question devrait-il consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé pour passer un test de dépistage du virus au cas où il aurait été infecté?



Non, il n'y a pas lieu de consulter un professionnel de la santé si on ne présente aucun symptôme. Les voyageurs du vol devraient plutôt surveiller leurs propres symptômes, dont la fièvre, la toux et des difficultés à respirer. S'ils en viennent à présenter des symptômes, ils devraient éviter tout contact avec les autres et se faire suivre par un professionnel de la santé.

Il faut aussi dire qu'un accès aux services de santé sans signe de maladie peut nuire à la disponibilité de ces mêmes services pour les gens malades ayant besoin d'être traités.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les symptômes et le traitement, consultez le site Canada.ca/coronavirus.

MESURES DE CONTRÔLE ET MESURES FRONTALIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Q25. Selon certains rapports, aucune mesure de contrôle n'était en place à l'aéroport de Toronto au moment où le premier cas identifié est entré au Canada. Pouvez-vous confirmer si des mesures étaient en place au moment de son arrivée?

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a confirmé qu'au moment où le voyageur est passé à l'aéroport international de Toronto, des mesures supplémentaires (messages et nouvelle question de contrôle sur les bornes électroniques et document d'information remis aux passagers) étaient en place.

Bien que nous n'ayons pas de détails précis sur les symptômes que la personne présentait à son arrivée, nous savons que sa famille a suivi les directives contenues dans le document pour aviser de façon appropriée les responsables de la santé publique lorsqu'il est devenu malade.

Q26. Des mesures de contrôle supplémentaires ont-elles été mises en place dans tous les aéroports?

Le 22 janvier 2020, des mesures de contrôle supplémentaires ont été mises en place aux aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal. Depuis le 1^{er} février 2020, des mesures supplémentaires sont également en place dans les aéroports suivants :

- aéroport international de Calgary;
- aéroport international d'Edmonton;
- aéroport international Richardson de Winnipeg;
- aéroport Billy-Bishop de Toronto;
- aéroport international d'Ottawa;
- aéroport international Jean-Lesage de Québec;
- aéroport international d'Halifax.

Depuis le 9 février 2020, des mesures de contrôle renforcées sont mises en œuvre dans tous les aéroports internationaux du Canada. Cette procédure a été mise en place afin de garantir le contrôle de tous les voyageurs ayant récemment séjourné dans la province du Hubei et arrivant d'autres destinations internationales par des vols de correspondance.



L'ASPC et l'ASFC ont collaboré pour mettre en place des mesures de dépistage supplémentaires dans ces aéroports afin d'identifier les voyageurs pouvant présenter des symptômes à l'arrivée, mais plus important encore, pour fournir des documents de référence précis aux voyageurs qui peuvent devenir malades après leur retour.

Q27. Le Canada fermera-t-il ses frontières ou commencera-t-il à interdire les vols en provenance de la Chine?

Non. Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont mis en place de multiples systèmes pour se préparer à la propagation de maladies infectieuses graves au Canada, ainsi que pour les détecter, les prévenir et y répondre.

Nous savons également que la Chine a pris des mesures exceptionnelles, y compris des mesures de dépistage à la sortie, et a annulé tous les vols et le transport en provenance de Wuhan et d'autres villes touchées.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est mobilisée et suit de près la situation. Compte tenu de l'information sur le coronavirus actuellement disponible, l'OMS conseille la prise de mesures visant à limiter le risque d'exportation ou d'importation de la maladie, sans imposer de restrictions inutiles aux voyages internationaux.

Q28. À quoi peuvent s'attendre les voyageurs qui arrivent aux aéroports ayant mis en place des mesures de contrôle supplémentaires?

De nouvelles mesures sont en vigueur dans tous les aéroports internationaux du Canada pour aider à repérer les voyageurs de retour au Canada qui peuvent être malades et pour sensibiliser les voyageurs à ce qu'ils doivent faire s'ils deviennent malades.

Les voyageurs qui passent par ces aéroports verront des affiches supplémentaires en français, en anglais et en chinois leur demandant d'informer un agent des services frontaliers s'ils ont des symptômes qui s'apparentent à ceux de la grippe. Des renseignements supplémentaires sont communiqués aux voyageurs pour leur indiquer ce qu'ils doivent faire s'ils deviennent malades.

Tous les voyageurs internationaux à ces aéroports doivent répondre à une question de vérification qui a été ajoutée aux bornes électroniques. Cette question est présentée dans 15 langues différentes.

En général, lorsqu'un voyageur présente des signes et des symptômes d'une maladie infectieuse à son arrivée au Canada, les agents des services frontaliers ou le personnel des aéroports et des compagnies aériennes communiquent avec un agent de quarantaine de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) après un examen préliminaire du voyageur en fonction des critères élaborés par l'ASPC (p. ex. fièvre ou signes de fièvre, toux, difficultés respiratoires, éruption cutanée et autres symptômes). Les voyageurs qui présentent des



symptômes sont placés dans une zone de l'aéroport désignée à cette fin ou dans une salle d'isolement.

L'agent de quarantaine de l'ASPC effectue ensuite une évaluation plus approfondie. S'il le juge nécessaire, l'agent de quarantaine peut alors prendre les mesures additionnelles pour faire face au risque éventuel pour la santé publique, notamment en ordonnant que le voyageur soit transporté à l'hôpital pour subir un examen médical ou qu'il se présente devant l'autorité locale de santé publique.

Les voyageurs qui ne présentent aucun signe ou symptôme de maladie recevront un document pour les aviser de communiquer avec un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent et de préciser leurs symptômes, leurs antécédents de voyage et tout antécédent d'exposition à risque élevé (comme un contact avec des animaux ou un contact étroit avec une personne malade).

Ces mesures sont complémentaires aux procédures habituelles de contrôle des voyageurs déjà en place afin de prévenir la propagation de maladies infectieuses graves au Canada, de s'y préparer et d'intervenir.

Si l'on insiste sur l'utilisation d'analyseurs thermiques

Il est important de noter que, lors de l'écllosion du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003, plus de 6,5 millions d'opérations de dépistage ont eu lieu dans les aéroports canadiens sur des voyageurs entrants et sortants. De ce nombre, 2,3 millions de voyageurs ont fait l'objet d'un dépistage au moyen d'analyseurs thermiques. Malgré cet effort de dépistage intensif, aucun cas de SRAS n'a été détecté à l'aide de ces méthodes.

Q29. Combien d'agents de quarantaine sont en service aux aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal?

Pour prévenir l'introduction et la propagation au Canada de maladies transmissibles qui présentent un danger important pour la santé publique, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) collabore avec ses partenaires à la frontière, comme l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), pour appliquer la Loi sur la mise en quarantaine en tout temps, à tous les points d'entrée au Canada. Les voyageurs entrant au Canada qui sont allés dans la province du Hubei, en Chine, au cours des 14 jours précédents (c.-à-d. qu'ils ont répondu OUI à la question de contrôle) sont dirigés vers un agent de l'ASFC qui leur demande s'ils se sentent malades ou mal et, le cas échéant, leur pose des questions supplémentaires sur leurs symptômes (Avez-vous de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer?) Si le voyageur présente des signes et des symptômes de la maladie, les agents de l'ASFC ou les membres du personnel des compagnies aériennes et des aéroports communiquent avec un agent de quarantaine de l'ASPC qui est à leur disposition tous les jours, 24 heures sur 24.

L'agent de quarantaine de l'ASPC procède ensuite à une évaluation plus détaillée en posant des questions sur les symptômes présentés par le voyageur et en confirmant les renseignements sur les voyages effectués et toutes les possibilités d'exposition à risque élevé, comme un contact avec des animaux ou un contact étroit avec une personne malade. S'il le



juge nécessaire, l'agent de quarantaine peut ensuite prendre les mesures qui s'imposent pour contrer un risque éventuel pour la santé publique (p. ex. ordonner que le voyageur soit transporté à l'hôpital pour y subir un examen médical ou l'obliger à se présenter aux autorités de santé publique locales).

L'ASPC a augmenté ses effectifs d'agents de santé publique dans les principaux aéroports pour qu'ils se joignent à l'équipe d'agents des services frontaliers, aussi désignés comme des agents de contrôle selon la *Loi sur la mise en quarantaine*. Par ailleurs, des agents de quarantaine formés ayant de l'expérience en matière de contrôle et d'évaluation de voyageurs malades sont aussi mis à disposition pendant les heures d'ouverture ou à l'arrivée de vols en provenance de la Chine. Le nombre d'employés à chaque aéroport est ajusté pour répondre au nombre croissant d'évaluations de voyageurs requises. Les employés de l'ASPC agissent également en tant que personnes-ressources pour les agents de l'ASFC et pour le personnel des compagnies aériennes et des aéroports, facilitent la communication et coordonnent les activités d'intervention avec les partenaires.

Q30. Pourquoi les mesures de contrôle aux frontières et de contrôle sanitaire au Canada mettent-elles l'accent sur les voyageurs à destination ou en provenance de la province du Hubei et non de la Chine en entier?

Les mesures de contrôle aux frontières et de contrôle sanitaire au Canada sont fondées sur les renseignements les plus récents, qui indiquent que la grande majorité des cas détectés en Chine sont survenus dans la province du Hubei et qu'une bonne partie des cas exportés étaient dus à un voyage dans cette province.

La situation évolue rapidement. Au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus, le Canada modifiera ses mesures de contrôle aux frontières et de contrôle sanitaire en conséquence. Si les faits révèlent une transmission soutenue de personne à personne dans d'autres régions de la Chine, les mesures de contrôle pourront être revues pour inclure d'autres régions touchées.

Q31. Pourquoi l'avis de santé publique canadien dit-il d'éviter tout voyage non essentiel en Chine (et plus uniquement dans la province du Hubei), alors que l'OMS ne recommande pas l'imposition de restrictions de voyage ou de commerce?

L'OMS conseille la prise de mesures visant à limiter le risque d'exportation ou d'importation de la maladie, sans imposer de restrictions inutiles aux voyages internationaux, comme la fermeture des frontières, le refus de demandes de visa et la mise en quarantaine des voyageurs en bonne santé. Par conséquent, le Canada n'a pas adopté de mesures restrictives de ce genre.

En outre, le gouvernement de la Chine a mis en œuvre des mesures exceptionnelles, notamment des restrictions de mouvement à l'intérieur des villes touchées et entre elles, afin de contenir l'éclosion en Chine. Les services de santé dans les régions touchées sont très sollicités et l'accès des voyageurs canadiens qui tombent malades pendant leur séjour en Chine à des soins appropriés en temps voulu pourrait être limité. De plus, les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui présentent un problème de santé sous-jacent sont considérées comme étant plus à risque de maladie grave.



Éviter tout voyage non essentiel en Chine pendant l'éclosion est un moyen de limiter l'importation du nouveau coronavirus au Canada et de protéger la santé des Canadiens à l'étranger.

**Q32. Qu'en est-il des gens qui arrivent au Canada en passant par d'autres aéroports?
Qu'en est-il des postes frontaliers terrestres?**

Le Canada a mis en place un certain nombre de mesures frontalières normalisées à tous les postes frontaliers afin d'atténuer le risque éventuel d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au Canada.

Ces mesures comprennent l'accès à un agent de quarantaine de l'ASPC 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à partir de n'importe quel point d'entrée au Canada. Si un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada croit qu'un voyageur présente des symptômes préoccupants (p. ex. fièvre et toux ou difficulté à respirer), il peut communiquer avec un agent de quarantaine qui procédera alors à une évaluation du voyageur malade. L'agent de quarantaine peut ordonner au voyageur de subir un examen médical s'il le juge nécessaire.

Q33. Les transporteurs aériens ont-ils un rôle à jouer dans la prévention de la propagation des maladies infectieuses?

Les transporteurs aériens sont d'importants partenaires dans l'atténuation du possible risque d'entrée et de propagation de maladies transmissibles, et ils sont encouragés à avertir l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) s'il y a des passagers malades à bord avant leur arrivée au Canada, ce qui permet à l'ASPC de mettre en place des mesures appropriées pour les passagers malades avant l'atterrissage des avions. L'ASPC a communiqué avec les principaux transporteurs aériens pour leur rappeler leurs obligations au titre de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

MS WESTERDAM – NAVIRE DE CROISIÈRE

Q34. Qu'en est-il des Canadiens qui étaient à bord du navire de croisière et qui n'ont pas encore quitté le Cambodge? Les personnes qui n'ont pas encore monté à bord d'un avion à destination du Canada seront-elles autorisées à voyager?

Tous les passagers canadiens encore au Cambodge sont actuellement évalués par les autorités locales de santé publique. Il s'agit d'une situation qui évolue constamment. Le gouvernement du Canada est en contact avec les autorités du Cambodge et surveille activement la situation. Nous vous communiquerons tous nouveaux renseignements dès qu'ils seront disponibles.

Q35. Où et quand la personne ayant été déclarée positive au COVID-19 aurait-elle pu être exposée?

Des enquêtes sont en cours pour obtenir ce renseignement.



Q36. Pourquoi les passagers à bord du Westerdam ont-ils été autorisés à débarquer du navire et à poursuivre leur voyage?

Pendant toute la durée du voyage, il n'y a eu aucune indication de contamination par le COVID-19 parmi les passagers ou les membres d'équipage. Les passagers qui ont débarqué du Westerdam ont été soumis à un dépistage des symptômes, et leurs températures ont été vérifiées avant qu'ils ne quittent le navire. Les passeports ont également été examinés pour s'assurer qu'aucun des passagers ne s'était rendu en Chine continentale au cours des 14 derniers jours.

Q37. Des mesures sont-elles prises pour déterminer si des passagers à bord du Westerdam auraient pu être en contact avec la personne qui a été déclarée positive au COVID-19, ou la personne soupçonnée d'en être atteinte?

Il est difficile de déterminer quels passagers auraient pu être en contact direct avec la personne dont le test de dépistage au COVID-19 s'est avéré positif.

Des responsables canadiens ont communiqué avec tous les Canadiens qui se trouvaient à bord du Westerdam, et leur ont offert des services consulaires. On leur a également conseillé de se surveiller eux-mêmes pour détecter les symptômes du COVID-19, par exemple, s'ils ont de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires, entre autres.

S'ils présentent des symptômes, ils doivent éviter les contacts avec d'autres personnes et faire un suivi auprès d'un professionnel de la santé.

Pour en savoir plus sur les symptômes et le traitement, consultez Canada.ca/coronavirus.

Q38. Les Canadiens devraient-ils éviter tout voyage sur des navires de croisière?

Il s'agit d'une situation qui évolue constamment. L'Agence de la santé publique du Canada surveille activement la situation concernant le nouveau coronavirus. Nous fournissons aux Canadiens des renseignements à jour et fondés sur des données probantes dès qu'ils seront disponibles.

Pour le moment, nous ne déconseillons pas les voyages sur des navires de croisière.

Les précautions les plus importantes recommandées aux voyageurs pour prévenir les maladies respiratoires et d'autres maladies pendant leur voyage sont les suivantes :

- lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- n'utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool que si vous ne disposez pas d'eau et de savon; c'est une bonne idée de toujours en avoir avec vous lorsque vous voyagez;
- pour manger et boire en toute sécurité à l'étranger, évitez les aliments et la viande crus ou insuffisamment cuits;



- évitez les endroits à risque élevé comme les fermes et les marchés d'animaux vivants, y compris les endroits où a lieu l'abattage d'animaux;
- évitez les contacts étroits avec les personnes qui peuvent être malades, surtout si elles ont de la difficulté à respirer ou ont de la fièvre ou de la toux.

Peu importe où les Canadiens prévoient voyager, l'Agence de santé publique du Canada recommande de consulter le site voyage.gc.ca, qui constitue la source officielle du gouvernement du Canada de renseignements sur les voyages. On y trouve des conseils importants pour aider les voyageurs à prendre des décisions éclairées et à voyager en toute sécurité à l'étranger.

On encourage également les Canadiens à revoir les politiques et les protocoles des navires de croisière pour prendre des décisions de voyage éclairées en fonction de leur situation.

De plus, à compter du 7 février 2020, la Cruise Lines International Association (CLIA), la plus grande association commerciale de l'industrie des croisières au monde, et ses membres ont adopté des protocoles renforcés pour les invités et les équipages océaniques qui ont récemment voyagé en Chine ou depuis la Chine ou ont transité par la Chine.

Les membres de la CLIA doivent refuser l'embarquement à toutes les personnes qui :

- ont voyagé en Chine, depuis la Chine ou ont transité par des aéroports en Chine, y compris Hong Kong et Macau, dans les 14 jours avant l'embarquement;
- ont eu des contacts étroits avec une personne soupçonnée d'être atteinte du COVID-19 ou dont le test de dépistage a été positif, ou l'ont aidée à prendre soin d'elle-même, dans les 14 jours précédant l'embarquement;
- sont actuellement soumises à une surveillance de la santé pour une éventuelle exposition au nouveau coronavirus.

Pour obtenir les renseignements les plus récents et les plus à jour sur le coronavirus (COVID-19), visitez Canada.ca/coronavirus à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html> Vous pouvez également suivre l'administrateur en chef de la santé publique du Canada, la D^{re} Teresa Tam, sur Twitter. Un nouveau numéro de téléphone sans frais (1-833-784-4397) a été établi pour répondre aux questions des Canadiens au sujet du nouveau coronavirus 2019. Ce service est offert de 7 h à minuit, HNE.

DÉSINFORMATION ET GESTION DES RUMEURS

Q39. Que fait-on pour contrer la désinformation qui circule sur les réseaux sociaux?

Nous sommes déterminés à tenir les Canadiens informés et à leur fournir des renseignements à jour fondés sur des données probantes dès qu'ils seront disponibles.

En raison de la diffusion de renseignements et de rumeurs en ligne et sur les médias sociaux, il est important de savoir d'où provient cette information avant de la partager. La désinformation,



la stigmatisation des autres ou l'utilisation de rhétorique raciste ne feront que nuire aux efforts collectifs que nous déployons pour lutter contre cette éclosion, au Canada et ailleurs dans le monde, en tant que communauté unie.

Les Canadiens peuvent éviter d'alimenter la peur et de répandre de faux renseignements en s'assurant que les nouvelles qu'ils consomment proviennent de sources fiables, comme :

- le site Web Canada.ca/coronavirus, qui est mis à jour régulièrement;
- la nouvelle ligne téléphonique sans frais (1-888-784-4397) mise sur pied pour répondre aux questions concernant le nouveau coronavirus de 2019. Ce service est offert de 7 h à minuit;
- les comptes Twitter, Facebook et LinkedIn du gouvernement du Canada.

L'administratrice en chef de la santé publique du Canada tient régulièrement des séances d'information technique à l'intention des médias (y compris la presse ethnoculturelle) pour fournir des renseignements factuels et à jour et poursuit des activités continues de mobilisation des intervenants et d'échange d'information.

De plus, des mesures sont en place pour repérer l'information trompeuse qui circule dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux et la corriger.

Afin de sensibiliser les voyageurs qui reviennent des régions touchées, de nouveaux messages sont diffusés sur les écrans des aéroports internationaux de Toronto, de Montréal et de Vancouver afin de conseiller aux voyageurs d'informer un agent des services frontaliers s'ils ressentent des symptômes s'apparentant à ceux de la grippe. Des documents d'information sont remis aux voyageurs qui reviennent au pays (en anglais, en français et en chinois).

Q40. Où les Canadiens peuvent-ils trouver les renseignements les plus récents sur ce coronavirus?

Pour obtenir les renseignements les plus récents, consultez le site canada.ca/coronavirus. Vous pouvez également suivre l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, la D^{re} Teresa Tam, sur Twitter (@CPHO_Canada).

Un nouveau numéro de téléphone sans frais (1-833-784-4397) a été établi pour répondre aux questions des Canadiens au sujet du nouveau coronavirus de 2019. Le service est offert de 7 h à minuit.

Les Canadiens qui voyagent à l'étranger sont invités à consulter les conseils de santé aux voyageurs pour la Chine sur le site voyage.gc.ca.

PRÉVENTION, SYMPTÔMES ET TRAITEMENT

Q41. Comment puis-je me protéger contre ce virus?

Voici quelques conseils pour rester en santé et prévenir la propagation d'infections :



- se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains;
- éviter les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- tousser ou éternuer dans le creux du bras et non dans les mains;
- rester à la maison lorsqu'on est malade pour éviter d'infecter d'autres personnes.

Q42. Comment les personnes infectées sont-elles traitées?

Pour le moment, il n'existe aucun médicament ou drogue visant à traiter les personnes ayant contracté une infection par un nouveau coronavirus. Des chercheurs examinent l'efficacité des traitements antiviraux existants.

L'Organisation mondiale de la Santé a conseillé les professionnels de la santé, notamment des recommandations pour des thérapies de soutien précoces, la gestion des symptômes et la prévention des complications.

Le nouveau coronavirus provoque tout un éventail de symptômes allant de bénins à graves en fonction de la personne. Par conséquent, pendant 14 jours après le jour de votre départ de la Chine continentale vous devriez surveiller les symptômes associés au nouveau coronavirus. Si vous développez une fièvre, une toux ou une difficulté à respirer, communiquez avec votre professionnel de la santé ou l'autorité locale de santé publique pour l'informer de vos symptômes. Cette personne vous conseillera quant à ce que vous devriez faire.

Q43. Recommandez-vous aux voyageurs de porter un masque lors de leur visite en Chine ou dans les villes du pays qui sont mises en quarantaine, comme Wuhan?

Les Canadiens qui voyagent à l'étranger sont invités à consulter les conseils de santé aux voyageurs pour la Chine sur le site voyage.gc.ca.

Non. Il n'est pas recommandé que les voyageurs en bonne santé portent un masque lorsqu'ils se rendent en Chine ou dans des villes mises en quarantaine à l'intérieur du pays. Les précautions les plus importantes recommandées aux voyageurs pour prévenir les maladies respiratoires et d'autres maladies pendant leur voyage sont les suivantes :

- éviter les zones à risque élevé (comme les fermes, les marchés d'animaux vivants et les régions où les endroits faisant l'abattage d'animaux);
- éviter tout contact avec les animaux, leurs excréments ou leurs sécrétions;
- éviter de se toucher le visage ou les yeux;
- mettre systématiquement en pratique de bonnes mesures d'hygiène qui consistent à se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon;
- respecter les règles de prudence en matière de respiration, par exemple se couvrir la bouche et le nez avec le bras ou la manche au moment de tousser ou d'éternuer, jeter les mouchoirs utilisés dès que possible et se laver immédiatement les mains avec un savon ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place.



Pour les voyageurs qui tombent malades pendant leur voyage ou peu après, le port d'un masque peut être indiqué pour éviter la propagation de la maladie à d'autres personnes. Il est notamment conseillé aux patients symptomatiques de porter un masque dans les établissements de triage et de soins de santé, pendant leurs périodes d'attente ou de traitement, pour protéger les visiteurs et les autres patients.

Les voyageurs qui tombent malades, qu'ils soient en déplacement ou de retour au pays, doivent signaler à leur professionnel de la santé leurs symptômes, leurs antécédents de voyage et toute exposition à haut risque (contact avec des animaux ou contact étroit avec une personne malade, par exemple).

Q44. Au Canada, les membres de la population devraient-ils porter un masque pour se protéger contre ce virus?

Si vous êtes en santé, l'utilisation d'un masque n'est pas nécessaire.

Toutefois, si vous ressentez les symptômes d'une maladie qui se propage dans l'air, porter un masque peut contribuer à éviter d'infecter d'autres personnes. Le masque est comme une barrière qui vous empêche de propager les gouttelettes que vous projetez quand vous éternuez ou tousssez. Votre fournisseur de soins peut vous recommander de porter un masque alors que vous êtes en situation de recherche ou d'attente pour des soins. Dans ce cas, le masque est une mesure adéquate de prévention et de contrôle des infections mise en place pour que les personnes atteintes d'une maladie respiratoire infectieuse ne transmettent pas l'infection à d'autres personnes.

Si vous prenez soin d'une personne malade ou que vous êtes en contact direct avec une personne malade, porter un masque peut vous aider à vous protéger contre le virus, mais n'éliminera pas totalement le risque de maladie.

Si vous portez un masque, prenez soin de faire ce qui suit :

- couvrez adéquatement votre bouche et votre nez;
- évitez de toucher au masque lorsqu'il est en place;
- jetez le masque de façon appropriée après l'avoir utilisé;
- lavez-vous les mains après avoir enlevé le masque.

Il n'est pas recommandé aux personnes en santé et aux personnes qui n'ont pas voyagé dans une région touchée par le COVID-19 (comme la province du Hubei et la Chine continentale) de porter un masque. Porter un masque quand vous n'êtes pas malade et que vous n'êtes pas susceptible d'avoir des symptômes peut donner une fausse impression de sécurité. Les masques peuvent facilement être contaminés et ils doivent être changés fréquemment et bien ajustés pour offrir une protection adéquate.

Vous pouvez rester en santé et éviter la propagation des infections en faisant ce qui suit :

- Lavez-vous les mains souvent, avec du savon et de l'eau, pendant au moins 20 secondes.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche sans vous être lavé les mains.
- Évitez tout contact étroit avec des personnes malades.
- Toussez ou éternuez sur votre manche et non pas dans vos mains.
- Si vous êtes malade, restez à la maison pour éviter de contaminer d'autres personnes.



Q45. L'OMS a déclaré une pénurie mondiale d'équipement de protection individuelle, y compris de masques. Le Canada a-t-il envoyé un tel équipement en Chine? Le Canada en possède-t-il suffisamment pour en fournir à la population canadienne? [remarque : expédition dirigée par Affaires mondiales Canada – une partie du contenu a été fournie par l'ASPC]

Le gouvernement du Canada a envoyé de l'équipement de protection individuelle (EPI) en Chine pour soutenir l'intervention en cours à la suite de l'éclosion du nouveau coronavirus dans ce pays.

L'équipement consiste en des vêtements de protection, des masques faciaux, des masques respiratoires, des lunettes de protection et des gants, et a été fourni en collaboration avec la Croix-Rouge canadienne et la Croix-Rouge chinoise.

L'envoi d'EPI supplémentaire en Chine pour soutenir les mesures d'intervention n'a pas fait diminuer les réserves du Canada pour ce qui est des articles figurant sur la liste de pénurie possible.

Q46. Y a-t-il des produits de santé naturels, y compris des remèdes traditionnels chinois, des remèdes ayurvédiques et des produits homéopathiques, offrant une protection ou un traitement contre ce virus?

Aucun produit de santé naturel autorisé n'est homologué pour offrir une protection ou un traitement contre le COVID-19. Cela comprend les remèdes traditionnels chinois, les remèdes ayurvédiques et les produits homéopathiques.

Q47. Qu'est-ce qu'un coronavirus?

La Chine a établi qu'un nouveau coronavirus (appelé COVID-19) est responsable de l'éclosion de pneumonie à Wuhan. Les autorités chinoises et les autorités ailleurs dans le monde mènent des enquêtes plus approfondies pour mieux cerner l'origine du virus, son mode de propagation et la gravité clinique des maladies qu'il provoque chez l'homme.

Les coronavirus forment une vaste famille de virus. Ils peuvent causer des maladies allant du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV). Certains de ces virus se transmettent facilement d'une personne à l'autre, mais pas tous.

Q48. On rapporte que ce nouveau virus ressemble au SRAS. Est-ce vrai? Si c'est bien le cas, quelles sont les similitudes?

L'OMS reconnaît qu'il y a encore beaucoup de choses que nous ne savons pas au sujet du nouveau coronavirus (COVID-19), qui a été identifié pour la première fois à Wuhan, en Chine, plus tôt en janvier.

Nous savons que les autorités chinoises ont déclaré que les tests de laboratoire ont permis d'exclure le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du



Moyen-Orient (MERS-CoV) ainsi que les virus de la grippe humaine et aviaire, l'adénovirus et d'autres agents pathogènes respiratoires courants.

Nous savons également que les symptômes signalés parmi les cas de COVID-19 jusqu'à présent sont communs à plusieurs maladies respiratoires. Les signes et symptômes cliniques sont principalement de la fièvre, une difficulté à respirer chez certains patients et les radiographies de la poitrine montrant des lésions invasives (pneumonie) dans les deux poumons.

Bien que bon nombre des caractéristiques du nouveau coronavirus demeurent inconnues, des cas confirmés de maladie allant de légers à graves ont été signalés. Jusqu'à ce que l'on en sache davantage sur le virus, les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont un problème de santé sous-jacent présentent un risque plus élevé de maladie grave.

VACCIN

Q49. Existe-t-il un vaccin qui protège les humains contre les coronavirus? Si aucun vaccin n'est approuvé actuellement, y en a-t-il qui sont en cours de mise au point ou de mise à l'essai?

À l'heure actuelle, il n'existe aucun vaccin approuvé qui protège les humains contre les coronavirus.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de concert avec la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations, coordonne une collaboration internationale pour faire progresser la recherche et le développement de vaccins pour le COVID-19.

L'Agence de la santé publique du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, en consultation avec des partenaires internationaux, notamment l'OMS et la Global Research Collaboration for Infectious Disease Preparedness, évaluent comment les scientifiques de notre laboratoire national de microbiologie, de concert avec le milieu de la recherche du Canada, participeront aux efforts de recherche à l'échelle mondiale.

Q50. Combien de temps faudra-t-il pour mettre au point un vaccin?

Les coronavirus sont un groupe de virus qui peuvent causer une vaste gamme de maladies, allant du rhume commun au syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et au syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV). Le défi que pose la mise au point d'un vaccin qui protège contre les coronavirus est que l'infection par les coronavirus humains n'offre pas une immunité durable, ce qui signifie qu'une personne peut être réinfectée après s'être rétablie d'une infection initiale.



Même si la mise au point d'un vaccin offrant une immunité à long terme reste problématique, il serait possible de développer un vaccin pouvant offrir une protection à court terme (semblable à un vaccin contre la grippe pandémique) pour répondre à une nouvelle épidémie de coronavirus.

Dans le cas d'un vaccin contre un coronavirus particulier, les chercheurs pourraient mettre des années à le développer.

Par exemple, il n'existe actuellement aucun vaccin homologué ou traitement spécifique pour le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), un coronavirus particulier qui a été identifié pour la première fois en 2012. Nous savons que des travaux sont menés ailleurs pour mieux comprendre comment prévenir les infections à MERS-CoV et pour mettre au point un vaccin contre ce virus. Cela inclut les efforts de développement de vaccins coordonnés par l'OMS et la Coalition for Epidemic Preparedness (CEPI).

SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

Q51. Que fait Santé Canada pour s'assurer que les employés fédéraux prennent les précautions appropriées?

Le Programme de santé au travail de la fonction publique (PSTFP) de Santé Canada offre aux différents ministères des services de santé au travail et des services consultatifs en hygiène du travail.

Conformément aux protocoles habituels pour ce genre de situations, le PSTFP a émis à l'intention des ministères et des organismes, un avis général sur la santé au travail qui contient des indications sur le nouveau coronavirus et les précautions recommandées aux employés, telles que le lavage fréquent des mains, les règles d'hygiène à respecter en cas de toux et d'éternuement et la surveillance de ses propres symptômes.

Les conseils et les renseignements sont fondés sur la science et le niveau de risque évalués par l'Agence de la santé publique du Canada et l'Organisation mondiale de la Santé.

De plus, étant donné la diversité des milieux de travail fédéraux, le PSTFP a élaboré des conseils supplémentaires pour des milieux de travail particuliers. La priorité était de conseiller les employés des aéroports qui interagissent avec les voyageurs, par exemple sur l'équipement de protection individuelle à utiliser pour fouiller les bagages ou escorter un voyageur malade. Les infirmiers en santé du travail de Santé Canada ont assisté également nos partenaires ministériels en organisant des séances d'information à l'intention du personnel des aéroports et à la BFC Trenton.

Le ministère collabore également avec Affaires mondiales Canada pour s'assurer que les ministères et les organismes qui ont des employés dans les pays touchés disposent de tous les renseignements dont ils ont besoin sur la santé au travail.



Les experts en santé au travail de Santé Canada continueront de travailler en étroite collaboration avec les ministères pour assurer la santé et la sécurité des employés de la fonction publique fédérale.

AUTO-ISOLEMENT

Q52. Pourquoi demande-t-on aux voyageurs en provenance de la province du Hubei de limiter leurs contacts avec les autres personnes pendant 14 jours après leur arrivée au Canada?

Les autorités sanitaires canadiennes reçoivent les plus récentes données et les informations scientifiques sur le nouveau coronavirus et recommandent aux voyageurs qui sont allés dans la province du Hubei de limiter leurs contacts sociaux pour les 14 jours après avoir quitté la région du Hubei. De plus, communiquez avec l'autorité locale de santé publique de votre province ou territoire dans les 24 heures suivant votre arrivée au Canada.

Cette mesure contribue à l'atteinte de l'objectif mondial de la santé publique qui consiste à contenir l'éclosion en Chine et à prévenir toute nouvelle propagation au Canada.

Q53. Pourquoi les voyageurs arrivant dans les aéroports ne sont-ils pas mis en quarantaine comme les Canadiens rapatriés au moyen du vol spécial?

Les Canadiens rapatriés ont été mis en quarantaine dans la province du Hubei, qui présente la plus forte concentration de cas sur une période plus longue. Leur risque d'exposition et de maladie potentielle est plus élevé que celui des autres voyageurs récemment arrivés au Canada en provenance de la Chine. Par mesure de précaution, les personnes qui prennent le vol spécial vers le Canada resteront à la base des Forces canadiennes à Trenton pour se soumettre à une évaluation et à une observation plus poussées de leur santé. La durée de 14 jours correspond à la plus longue période d'incubation connue pour ce virus. Il est également dans l'intérêt du public canadien de prévenir toute propagation potentielle.

Q54. Comment peut-on être certain que les voyageurs réduiront leurs contacts avec les autres personnes? Comment effectuera-t-on un suivi auprès des gens pour s'assurer qu'ils suivent ces instructions?

Nous avons constaté depuis le début de l'éclosion et au cours d'éclosions antérieures de maladies infectieuses (le SRAS et le virus Ebola) que les voyageurs qui reviennent de zones touchées suivent les conseils de santé publique et prennent souvent des précautions supplémentaires.

Q55. Qu'en est-il des personnes qui sont récemment venues de la province du Hubei au Canada et qui n'ont pas reçu ces conseils?

Le risque au Canada demeure faible. Depuis le début de l'éclosion, on conseille aux voyageurs rentrant de la région touchée de se surveiller et de communiquer avec les autorités de santé publique de leur secteur en cas d'apparition de symptômes. On sait qu'une personne qui présente des symptômes peut transmettre le virus et qu'il faut le plus souvent des contacts étroits prolongés, comme ceux que l'on a avec les personnes avec qui l'on vit, pour transmettre



le virus. Les nouvelles données montrent toutefois que les symptômes de ce virus peuvent aller de bénins à graves et que certaines personnes peuvent ne pas reconnaître les premiers symptômes, qui peuvent s'apparenter à ceux d'un rhume ou d'une grippe.

Selon l'information concernant d'autres maladies à coronavirus, tels que le SRMO et le SRAS, la période d'incubation du COVID-19 pourrait durer jusqu'à 14 jours. Par conséquent, nous demandons aux voyageurs de limiter tout contact les 14 jours suivant leur départ du Hubei.

Q56. Qu'en est-il des voyageurs qui arrivent au Canada, mais qui n'habitent pas ici? De quelle façon limiteront-ils leurs contacts avec les autres?

Le conseil demeure le même. Les voyageurs arrivant de la zone touchée devraient prendre des mesures pour limiter leurs contacts avec d'autres personnes, quel que soit l'endroit où ils séjourneront.

Q57. Qu'en est-il des voyageurs d'affaires? Devraient-ils envisager de limiter leurs contacts avec les autres?

Les voyageurs d'affaires recevront le même conseil et devraient chercher des moyens de favoriser l'écart social, comme en faisant du télétravail.

Q58. Pourquoi ne pas simplement interdire les voyages en provenance de la Chine? Est-ce que ce ne serait pas plus simple?

Les mesures extraordinaires qu'a prises la Chine, notamment le dépistage à la sortie, de même que l'interdiction des vols et des transports au départ de la zone touchée, ont considérablement réduit le risque d'exportation de cas.

Nous travaillons toujours en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour évaluer continuellement les risques et pour modifier nos mesures de prévention et de contrôle, s'il y a lieu. L'OMS déconseille pour l'instant toute restriction inutile des déplacements internationaux.

Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont mis en place divers systèmes pour se préparer à la propagation de maladies infectieuses au Canada, pour détecter rapidement les cas et pour intervenir. Ces systèmes ainsi que les efforts déployés à l'échelle mondiale pour circonscrire l'écllosion en Chine sont considérés comme l'approche la plus pratique et la plus raisonnable pour prévenir la propagation du nouveau coronavirus au Canada.

Q59. Combien de voyageurs recevront le conseil de limiter leurs contacts avec les autres personnes à leur arrivée?

À l'heure actuelle, nous accueillons environ 70 voyageurs par jour en provenance de la province du Hubei.

MESURES DE DÉSINFECTION ET D'ASSAINISSEMENT POUR LES COMPAGNIES AÉRIENNES



Q60. Des directives ont-elles été données pour la décontamination des avions ayant transporté des passagers de Wuhan au Canada (vols antérieurs) ou des personnes qui présentaient des symptômes du virus pendant le vol?

Dans le cadre des efforts du gouvernement du Canada pour limiter la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a donné des directives sur les mesures de désinfection et d'assainissement aux compagnies aériennes effectuant des vols directs en provenance de la Chine.

En plus des mesures de nettoyage habituelles, l'ASPC recommande aux compagnies aériennes de nettoyer à fond et de désinfecter les surfaces fréquemment touchées. Pendant une éclipse, il est important d'augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection de routine de ces surfaces afin de freiner la propagation de l'infection. Les directives indiquent quel équipement de nettoyage et quels désinfectants sont recommandés, quelles sont les surfaces fréquemment touchées et comment procéder pour le nettoyage et la désinfection.

De plus, si l'on soupçonne qu'un passager à bord d'un avion est malade, l'ASPC en informera la compagnie aérienne pour qu'en plus des mesures améliorées d'assainissement de routine, elle puisse nettoyer à fond et désinfecter la zone située dans un rayon de deux mètres du siège du passager.

CONFINEMENT EN PRÉVISION DE PANDÉMIE

Q61. Quand et comment le Canada passera-t-il de la stratégie de confinement mondiale appliquée actuellement à une approche de préparation et d'intervention en cas de pandémie?

La santé et la sécurité de la population canadienne sont notre priorité absolue. L'Agence de la santé publique du Canada suit de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le nouveau coronavirus (COVID-19) et évalue continuellement les risques en vue d'adapter l'intervention canadienne en conséquence.

Nous travaillons de concert avec la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et sommes en contact constant avec nos homologues provinciaux et territoriaux.

Les autorités sanitaires de tous les ordres de gouvernement s'efforcent de veiller à ce que nos mesures de préparation et d'intervention soient pertinentes, qu'elles puissent être adaptées et qu'elles soient tournées vers l'avenir afin que nos systèmes soient prêts à relever les défis que pose l'évolution de la situation.

Bien que des cas de nouveau coronavirus aient été signalés dans plus de 25 pays et régions, plus de 99 % des cas surviennent en Chine continentale, et en majorité dans la province du Hubei, là où l'épidémie a commencé. De plus, même si le virus se transmet de personne à personne et se propage dans les collectivités des régions touchées en Chine, sa propagation est très limitée, voire inexistante, dans la plupart de ces autres pays et régions.



Par conséquent, étant donné qu'il est encore possible de contenir l'épidémie à l'intérieur de la Chine, la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), reste déterminée à mener à bien les efforts de l'étape du confinement.

La Chine a pris des mesures extraordinaires de confinement : elle soumet notamment les voyageurs à un contrôle de sortie et a supprimé tous les transports (y compris par voie aérienne et terrestre) en provenance de Wuhan, de la province du Hubei et de certaines autres régions touchées de la Chine continentale.

Au Canada, tous les ordres de gouvernement sont en état d'alerte élevée et restent vigilants. Nous sommes prêts à détecter les cas éventuels de nouveau coronavirus et à intervenir pour prévenir la propagation du virus.

Il y a actuellement huit (8) cas confirmés de nouveau coronavirus au Canada, trois (3) en Ontario et cinq (5) en Colombie-Britannique. Comme c'est le cas dans d'autres pays (à l'exception de la Chine continentale), le nouveau coronavirus ne se propage pas de façon efficace et soutenue au Canada.

Si la situation change et qu'il y a des signes d'une propagation efficace et soutenue du nouveau coronavirus à l'extérieur de la Chine continentale, notamment une augmentation du nombre de cas graves dans les pays hors de l'épicentre, la stratégie d'intervention mondiale passera des mesures actuelles pour endiguer la flambée à une approche de préparation et d'intervention en cas de pandémie.

Par conséquent, si le nouveau coronavirus se propage efficacement dans des pays du monde entier, le Canada dans son ensemble devra réorienter ses efforts et abandonner ce qui deviendrait une intervention de santé publique au cas par cas non viable au profit de mesures de lutte contre la pandémie plus vastes au niveau de la population. Ces mesures visent à réduire l'incidence globale d'une propagation du nouveau coronavirus dans tout le pays.

Cela dit, à l'échelle locale, les provinces et territoires ou les villes et collectivités du Canada où il n'y a pas de transmission généralisée ou qui n'ont pas encore eu de cas peuvent poursuivre les activités de confinement le plus longtemps possible avant de mener une intervention contre la pandémie à l'échelle de la population. Dans les endroits où il y a très peu de cas, les stratégies de confinement peuvent permettre de retarder la propagation et de gagner du temps pour accroître les mesures de santé publique au sein de la population. Cependant, une fois que la maladie est répandue dans une région, ces efforts de confinement ne peuvent être maintenus.

De plus, les mesures canadiennes de lutte contre les maladies seraient continuellement adaptées en fonction des nouvelles connaissances sur les mesures efficaces de prévention et de contrôle des maladies au pays.

Le passage à une intervention de lutte contre la pandémie à l'échelle de la population a pour objectif principal de réduire les répercussions sanitaires et sociales globales sur la population canadienne.

Les plans fédéraux, provinciaux et territoriaux de préparation en cas de pandémie et les plans d'intervention d'urgence en place au pays constituent une base solide qui permettra au Canada de réagir à une situation de pandémie.

Ces mesures de préparation et d'intervention en cas de pandémie comprennent les suivantes :



- assurer une surveillance de la maladie à l'échelle du pays au lieu de la surveillance actuelle de chaque cas importé afin de suivre et de contrôler la propagation en cas de transmission généralisée du nouveau coronavirus;
- mettre en place de vastes mesures cliniques et de santé publique pour retarder les éclosions et en atténuer les répercussions générales sur la santé des Canadiens (réduire la morbidité et la mortalité au Canada);
- mener des études spéciales et surveiller la gravité de la maladie afin de contrôler les cas graves et leurs conséquences dans les populations à risque élevé;
- accélérer la recherche et le développement, notamment de vaccins et de traitements.

Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec l'OMS, les provinces, les territoires et la communauté internationale afin de surveiller la situation, d'en évaluer les risques et d'informer la population canadienne.